

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

55^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 9 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD

1. **Loi de finances pour 2002** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7505).

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
COMMERCE ET ARTISANAT

M. Didier Chouat, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean Dufour,
Alain Ferry,
Nicolas Forissier,
Jean-Claude Daniel,
Serge Poignant,

Mme Christine Boutin,

MM. Alain Moyne-Bressand,
François Perrot,
Michel Herbillon,
Daniel Vachez,
Michel Meylan.

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux **questions** de :
Mme Muguette Jacquaint, MM. Christian Cuvilliez, Germain Gengenwin, Jacques Desallangre, Mme Nicole Catala.

Les crédits des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'économie et des finances.

Après l'article 67 (p. 7535)

Amendement n° 70 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat, le rapporteur pour avis, Serge Poignant, Nicolas Forissier. – Adoption.

Amendement n° 122 de M. Poignant, amendements identiques n°s 69 de la commission des finances et 53 corrigé de M. Charié, et amendement n° 109 du Gouvernement : MM. Serge Poignant, le rapporteur spécial, Jean-Paul Charié, le secrétaire d'Etat, Nicolas Forissier. – Retrait de l'amendement n° 122 ; rejet des amendements n°s 69 et 53 corrigé ; adoption de l'amendement n° 109.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Désignation de candidats à des organismes extra-parlementaires** (p. 7538).
3. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 7538).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

La parole est à M. Didier Chouat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Didier Chouat, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan*. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, mes chers collègues, l'examen des crédits consacrés aux PME, au commerce et à l'artisanat est l'occasion, chaque année, de faire le point sur les actions que conduit l'Etat en direction de ce secteur clé de notre économie.

Rappelons d'emblée que les crédits mis à disposition du secrétariat d'Etat ne constituent qu'une faible partie des financements publics consacrés aux petites entreprises.

Pour 2002, ces crédits s'élèveront à 61 millions d'euros, soit une progression apparente de 2,35 % par rapport à 2001. Progression apparente, disais-je, dans la mesure où cette augmentation résulte de l'intégration des crédits consacrés à l'agence pour la création d'entreprise, auparavant inscrits au budget du secrétariat d'Etat à l'industrie. Le financement de l'APCE s'élevant à 3,3 millions d'euros, la comparaison des crédits du secrétariat d'Etat, à structure constante, se traduit en fait par un recul de 3,1 % par rapport à 2001.

Comme vous-même l'avez expliqué lors de votre audition devant la commission de la production et des échanges, monsieur le secrétaire d'Etat, ce transfert de crédits témoigne de la volonté du Gouvernement de rassembler au sein d'un même ministère tous les leviers destinés à favoriser le développement et la pérennité des petites entreprises, à commencer par leur création.

Deux aspects importants méritent également d'être rappelés.

Premièrement, nous devons prendre en compte les actions conduites par les autres ministères en faveur des 1,6 million d'entreprises dont vous avez la charge : je

pense évidemment au ministère de l'économie et des finances, mais également aux secrétariats d'Etat qui en relèvent, au ministère de l'emploi et de la solidarité et au secrétariat d'Etat à la formation professionnelle.

Seconde considération, nous ne sommes pas dans une économie administrée. L'importance et la santé des entreprises françaises ne se mesurent pas au volume des crédits que l'Etat leur consacre chaque année. Ce qui favorise réellement la création et le développement des entreprises, notamment les plus petites, c'est, ne l'oublions pas, la conjoncture économique, la croissance générale, le niveau de consommation des entreprises et des particuliers et la bonne tenue des marchés extérieurs.

De ce point de vue, reconnaissons que les PME, le commerce et l'artisanat connaissent depuis quatre ans une conjoncture favorable et qui le demeure, quand bien même le contexte international est devenu plus incertain et fragile depuis quelques mois.

Je commencerai par les quelques observations et interrogations que suscite le budget pour 2002 de votre secrétariat d'Etat. Globalement, il paraît satisfaisant. Je ne dresserai pas devant vous la liste des actions qu'il permet de conduire ; mon rapport imprimé les reprend de manière détaillée et je vous y renvoie. Je rappelle simplement que les crédits dont vous disposez – indépendamment des crédits extrabudgétaires que j'évoquerai plus tard – vous permettront d'intervenir sur différents aspects de la vie quotidienne des petites entreprises : la création, grâce dorénavant à l'APCE, les interventions économiques, les contrats de plan Etat-région et l'accès au crédit avec les bonifications d'intérêt et les garanties d'emprunt.

Lors de l'examen de ce budget à la commission des finances, nous avons noté le maintien de l'effort en matière d'aides à la formation avec 15,5 millions d'euros. Effort déterminant, notamment pour l'artisanat, puisqu'il permet de poursuivre les actions telles que la sensibilisation des jeunes sur les métiers, la valorisation de l'apprentissage ou encore le développement des centres d'aide à la décision des chambres de métiers.

Nous avons également noté avec satisfaction l'accroissement des crédits consacrés aux contrats de plan Etat-région. Ils progressent globalement de 7,7 % pour atteindre 7,7 millions d'euros. Cette augmentation était attendue par les acteurs de terrain, dans les régions qui commençaient à s'inquiéter du retard qu'avait pris en 2001 la mise en œuvre des engagements de l'Etat : 53,4 millions d'euros pour les six années de la durée du plan.

En matière d'accès au crédit, votre budget confirme les nouvelles orientations engagées depuis trois ans par votre prédécesseur, Mme Lebranchu. Comme pour 2001, vous n'avez pas inscrit d'enveloppe nouvelle au titre des bonifications d'intérêt. Vous continuez à répondre aux demandes de prêts bonifiés, selon des critères précis – mise aux normes, passage à l'euro –, en utilisant l'enveloppe disponible en 2000, soit 152 millions d'euros, qui n'avait été consommée qu'à moitié.

Vous abondez en revanche les crédits consacrés au fonds de garantie d'emprunts accordés aux PME. Ceux-ci passeront de 3,4 millions d'euros à 9,1 millions d'euros et

permettront à la SOFARIS, par convention avec les réseaux bancaires et les sociétés de caution mutuelle, d'offrir des garanties de prêts en faveur des petites entreprises.

Cette politique de soutien au crédit est essentielle. Dans le cadre de l'étude que nous avons conduite récemment avec mon collègue Jean-Claude Daniel, nous avons noté que l'obstacle majeur, en matière de financement pour les petites entreprises, ne réside pas aujourd'hui dans les taux d'intérêt – ceux-ci restent en effet bas, et devraient même diminuer encore, si j'en crois les informations parues dans la presse d'aujourd'hui – mais plutôt dans le cautionnement, surtout lorsqu'il s'agit d'un jeune créateur ne disposant pas d'un patrimoine personnel.

C'est pourquoi nous avons tous approuvé l'an dernier votre initiative avec le prêt à la création d'entreprise, sans garantie ni caution.

D'après les informations que j'ai recueillies, au 30 septembre 2001, un peu plus de 5 000 de ces prêts avaient été octroyés pour un montant moyen de 6 500 euros, c'est-à-dire 43 000 francs. Pour 2002, vous envisagez d'abonder les crédits nécessaires de 15,3 millions d'euros et vous avez lancé une campagne de communication pour soutenir la montée en charge de ce nouveau dispositif d'aide à la création.

Je me permets de vous suggérer, monsieur le secrétaire d'Etat, d'étendre l'objet de ce prêt à la transmission et à la reprise d'entreprise. Nous avons en effet remarqué que ces opérations de passage de relais, qui garantissent la pérennité des entreprises, étaient généralement moins bien aidées que les créations.

Je poursuis mes observations en évoquant les crédits consacrés aux actions économiques. Ceux-ci marqueront un net recul en 2002 – moins 16,5 %, – pour ne plus atteindre que 12,2 millions d'euros. Une première lecture du budget a, du reste, conduit de nombreux responsables professionnels de l'artisanat à vous exprimer leur inquiétude.

Lors de votre audition en commission, vous avez expliqué que cette politique, depuis la circulaire du 24 janvier 2000, comporte désormais deux volets : le titre I destiné à l'accompagnement d'actions pérennes et le titre II qui sert à financer des projets innovants et structurants, lesquels bénéficient ainsi de crédits du FISAC – soit 1,5 million d'euros en 2000 et 2,3 millions en 2001. Ce prélèvement sur le FISAC explique que le financement des aides au développement économique n'apparaisse que partiellement dans les crédits soumis directement à notre examen.

J'en viens maintenant aux crédits extrabudgétaires et à leur progression.

Votre secrétariat d'Etat dispose de trois outils extrabudgétaires dont le montant cumulé dépasse largement les crédits proprement budgétaires : le FISAC – Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce –, l'établissement public pour l'aménagement et la reconstruction des espaces commerciaux et artisanaux – EPARECA – et le Fonds national de promotion et de communication et l'artisanat – FNPCA.

Le plus important de ces fonds est le FISAC. Il dépasse désormais les 400 millions de francs, c'est-à-dire 63 millions d'euros. En 2000, il a même atteint 93 millions d'euros dont 30 millions d'euros au titre de la réparation des dégâts des tempêtes de fin 1999. En 2001, sa dotation a été fixée à 64,7 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 2,3 millions d'euros destinés à faire face aux dégâts liés aux inondations survenues en Bretagne, région

qui m'est chère, et en Picardie. Pour 2002, sa dotation atteindra 67,1 millions euros, soit une progression de 3,5 %.

Les élus, « dont nous sommes », connaissent tous l'intérêt des actions conduites sur le terrain avec le concours des crédits du FISAC.

Le succès de cette politique d'aménagement, qu'elle soit en zone rurale ou urbaine, est incontestablement lié au partenariat qu'il permet de développer sur le terrain entre les acteurs économiques et les collectivités locales. De ce point de vue, le FISAC est un bon instrument de développement local. On peut regretter que ce succès se soit parfois traduit par des délais d'attente assez longs pour obtenir l'attribution des crédits, d'autant que la gestion du FISAC a toujours été centralisée. L'idée d'une déconcentration, pour répondre aux projets les plus petits, a été évoquée à plusieurs reprises. Où en est-on aujourd'hui de la réflexion sur ce point ?

Je ne développerai pas ici le fonctionnement des deux autres outils extrabudgétaires, largement retracé dans mon rapport imprimé.

Je voudrais maintenant évoquer l'environnement des PME, du commerce et de l'artisanat.

Comme je l'ai indiqué au début de mon propos, la bonne santé des 2 400 000 entreprises de moins de cinquante salariés, hors secteur agricole, dépend de l'économie générale et du contexte local dans lequel elles évoluent.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Il faut le dire !

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. Du fait même de leur petite taille, ces entreprises sont très réactives : si elles accompagnent le développement de territoires prospères, elles subissent malheureusement de plein fouet les crises qui affectent aujourd'hui certaines régions. L'Etat joue également un rôle déterminant sur leur environnement par les décisions qu'il prend en matière fiscale ou dans le domaine réglementaire.

Dans le domaine fiscal, beaucoup a été fait depuis quatre ans pour alléger les charges des petites entreprises. Citons, pour mémoire, la suppression progressive de la part salariale dans le calcul de la taxe professionnelle, la baisse de la TVA dans le secteur du bâtiment, la réduction des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce, la diminution du taux de l'impôt sur les sociétés, la suppression progressive de la vignette automobile, sans oublier la suppression des droits et taxes perçus par l'Etat au moment de la création d'entreprise, qui représente tout de même 3 000 à 4 000 francs d'économie par créateur.

Dans le domaine réglementaire, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, poursuivi l'action de simplification administrative engagée par Mme Lebranchu. C'est ainsi que 7 millions de déclarations annuelles ont été purement et simplement supprimées. Parallèlement, les nouvelles technologies de l'information ont permis d'accélérer les formalités d'enregistrement des entreprises. Internet permet également, pour les entreprises qui en sont équipées, de simplifier les formalités sociales au moment de l'embauche d'un salarié, mais également de gérer les cotisations sociales et d'éditer les bulletins de salaire.

Dans ce domaine, j'ai bien conscience qu'il reste encore beaucoup à faire. Je vous invite surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, à faire preuve d'une particulière vigilance afin d'éviter que de nouvelles règles complexes ne viennent se substituer aux simplifications que vous mettez en œuvre...

Nous savons également que les préoccupations des responsables des petites entreprises s'appellent aujourd'hui : passage à l'euro et 35 heures.

S'agissant de la réduction du temps de travail, nous avons apprécié les mesures d'accompagnement récemment annoncées en faveur des entreprises de moins de cinquante et de moins de vingt salariés. Nous savons le rôle important que vous avez personnellement joué dans cette affaire. J'apprécie particulièrement qu'il ait été décidé d'accompagner le passage aux 35 heures et non de le repousser, comme le réclamaient certains.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. C'est bien dommage !

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. Il faut en effet rappeler que les petites entreprises, dont certaines rencontrent aujourd'hui des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre,...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Quel aveu !

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. ... risqueraient de devenir encore moins attractives si elles se tenaient à l'écart du mouvement général de réduction du temps de travail engagé depuis trois ans dans notre pays.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Faux !

Mme Christine Boutin. Vous rêvez, monsieur le rapporteur spécial !

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. S'agissant du passage à l'euro, dans quelques semaines, chacun doit d'abord mesurer la chance que représentera la monnaie unique pour relancer la croissance économique dans les onze pays européens concernés.

Il est vrai que, dans les premières semaines de 2002, on attend beaucoup des commerces de détail : ils devront assurer le change, récolter les francs et diffuser la nouvelle monnaie. C'est pourquoi, comme beaucoup de mes collègues, je plaide pour qu'une mesure d'accompagnement soit prise, notamment la suppression temporaire des frais pour les petits paiements par carte bancaire, jusqu'à 30 euros par exemple.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. Le Gouvernement doit pouvoir obtenir cet allègement de la part des banques dans la mesure où celles-ci ont elles-mêmes intérêt à voir ce mode de paiement, moins coûteux pour elles que les paiements par chèques, se généraliser.

Avant de conclure, j'évoquerai d'un mot la situation financière de l'Institut national de la consommation, même si ces crédits ne relèvent pas directement de notre discussion de cet après-midi. Comme d'autres députés, j'ai été alerté sur la situation financière de l'INC qui nécessiterait, à l'évidence, un abondement de crédits dans le budget dont vous avez par ailleurs la charge.

En conclusion, nous devons répondre à l'attente des petites entreprises. Le tour d'horizon auquel je viens de procéder a mis en évidence le rôle prééminent que jouent les PME, le commerce et l'artisanat dans notre économie et dans notre société.

Le travail que mon collègue Jean-Claude Daniel et moi-même venons d'effectuer nous a permis de mieux cerner les forces et les faiblesses de 2 400 000 petites entreprises françaises dont, rappelons-le, la moitié ne comptent aucun salarié. Le rapport que nous avons remis le 18 octobre à M. le Premier ministre avance plusieurs propositions visant à améliorer la création, le développement et la transmission de ces entreprises.

Au-delà des aspects techniques, que je n'évoquerai pas aujourd'hui, nous avons ressenti chez nos interlocuteurs une forte attente de reconnaissance de la part des pouvoirs publics et de la société tout entière.

Pour répondre à cette attente, il convient, vous le savez, d'engager sans délai l'élaboration d'une loi d'orientation pour l'artisanat et les petites entreprises. Vous avez été le premier, monsieur le secrétaire d'Etat, à évoquer cette perspective dès votre entrée en fonctions. Depuis un peu plus d'un an, vous avez multiplié les initiatives pour qu'un projet de loi voie le jour et soit discuté à l'Assemblée nationale avant la fin de la législature.

Je souhaite tout comme vous que cette loi d'orientation soit l'occasion, dans quelques semaines, de débats fructueux et de décisions fortes, capables d'assurer la pérennité des petites entreprises et des entreprises artisanales, de faciliter leur création, leur développement, leur modernisation et leur transmission, et d'affirmer leur rôle essentiel sur le plan de la promotion de l'homme comme du développement des territoires.

Au terme de cette intervention, je vous indique, chers collègues, que votre commission des finances a adopté les crédits consacrés aux PME, au commerce et à l'artisanat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Que sont les petites et moyennes entreprises, aujourd'hui ? Otages ou puissance de la France ?

Je développerai, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, trois idées forces.

La première, c'est que les PME sont la force de la France, mais que la politique de la France est l'entrave des PME.

M. Alain Ferry. Très juste !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. La deuxième, c'est que les PME se sentent tout à la fois persécutées par l'administration et avilies par les clients.

La troisième, c'est qu'il nous faut mesurer le degré de découragement, l'ampleur du gâchis dont sont victimes nos petites et moyennes entreprises du seul fait du comportement de la France à leur égard. Délivrons-les de leurs entraves franco-françaises, changeons de comportement, changeons de culture !

Première idée force, ai-je dit, les PME sont la force de la France et la politique de la France est l'entrave des PME. Les PME embauchent. Elles ont créé 1,2 million d'emplois quand les entreprises de plus de 200 salariés en perdaient 800 000. Les PME créent des richesses, elles répondent aux attentes des jeunes qui souhaitent avoir de grands projets. Les PME françaises exportent, elles investissent dans le monde entier. Tout le monde salue leur ingéniosité, leur capacité d'entreprendre, leur force. Mais ces discours ne suffisent pas.

M. Michel Herbillon. Absolument !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Certes, ces discours sont un progrès. A gauche comme à droite, on je jure plus que par les grandes entreprises et la macro-économie. On commence, en France, à reconnaître que les PME contribuent à la puissance de la France, mais on n'est pas encore passé des discours aux actes. Pire, les actes contredisent vos discours, monsieur le secrétaire d'Etat. La plus belle illustration en est les 35 heures, concrétisation de la politique du Gouvernement, qui handicape les travailleurs et les entreprises.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dit au congrès de l'UPA, l'Union professionnelle artisanale – et le rapporteur spécial vient de dire à peu près la même chose – qu'il faut que dans les petites entreprises aussi les salariés ne travaillent que 35 heures. Oui, les travailleurs de France, qu'ils soient dans les grandes ou les petites entreprises, aspirent, comme vous et moi, à avoir parfois des week-ends longs. Mais leur premier souci, quand ils ont des charges familiales, quand, jeunes, ils entrent dans la vie active, qu'ils n'ont pas les mêmes revenus que vous et moi, c'est de gagner plus. Si c'était faux, ils ne chercheraient pas toutes les occasions de travailler au noir. Le fait qu'ils travaillent au noir prouve bien qu'ils ont envie de travailler plus pour gagner plus.

M. Germain Gengenwin. Evidemment !

M. Christian Cuvilliez. Pour qu'ils travaillent plus, il faut les payer mieux !

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Le Premier ministre affirme que l'effet 35 heures est derrière nous. En vérité, il est devant nous. Pourquoi y a-t-il de plus en plus de chômeurs et de plus en plus d'entreprises qui sont en difficulté et qui déposent leur bilan ? Parce que nous, en France, nous ne travaillons que 35 heures !

En outre, on a imposé aux commerçants et artisans d'assurer le service public du passage à l'euro. Nous en avons parlé mardi lors des questions d'actualité, vous aussi, à l'instant, monsieur Chouat. Je n'y reviens donc pas si ce n'est pour insister sur le fait que, contrairement à d'autres pays, la France a demandé à ses commerçants et artisans d'assumer ce service public sans leur donner aucune compensation. Cela prouve bien que, en dépit de tous les discours, nous considérons les commerçants et les artisans comme des vaches à lait !

La discordance entre les discours et les actes s'exprime encore autrement. Il existe des patrons passionnés et motivés, dont les entreprises prospèrent, mais ceux-là ne doivent rien aux politiques, ni à vous, communistes, ni à nous, les gens du RPR. En revanche, combien de patrons et de cadres sont épuisés ? Combien n'aspirent qu'à vendre leur entreprise ou à prendre leur retraite ? Quelle est donc cette nation dans laquelle autant d'entrepreneurs sont découragés, autant de cadres se sentent des mercenaires ? Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est une nation qui n'aime pas ses entreprises !

Deuxième idée force, les PME se sentent persécutées et avilies. Quelle que soit la qualité de l'administration française, dont j'ai déjà salué les qualités, les entreprises se sentent persécutées par elle. Et c'est de notre faute, à nous, les politiques ! Aux motifs des normes sanitaires, des principes de précaution, des règlements multiples, nous sommes passés du conseil au contrôle, du contrôle à la persécution et de la persécution à l'inquisition et à la répression. J'en cite plusieurs exemples dans mon rapport, dont celui d'une entreprise céréalière, contrainte de goudronner sa cour au prétexte des risques d'implosion du silo. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Je cite encore l'acharnement dont sont victimes les chefs d'entreprise et les salariés chauffeurs du monde du transport.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. Jean Dufour. Il ne faut pas exagérer !

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. En France, pour embaucher, pour travailler, pour exercer son métier, il faut...

M. Jean Dufour. En l'occurrence, avoir le permis de conduire au moins !

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. ... en permanence, demander l'autorisation, parfois à des gens qui ne s'y connaissent pas aussi bien que vous.

Enfin, sujet que je connais bien dans la grande distribution, dans le bâtiment, dans les travaux publics, dans le monde des transports, comme dans celui de l'industrie, certains clients ne respectent plus leurs engagements, commandent sans payer, émettent des fausses factures, exigent de leurs propres clients de payer les factures, ou déduisent eux-mêmes les factures qu'ils émettent de celles de leurs fournisseurs.

Vous le savez aussi bien que moi, monsieur le secrétaire d'Etat, des petites et moyennes entreprises se retrouvent à genoux parce que leurs clients exigent 30, 40, voire 50 % en marge arrière de ce qu'ils facturent. Je ne doute pas que les directeurs de service qui vous accompagnent soient au courant. Il arrive que des clients facturent des pénalités à leurs fournisseurs, sans aucun respect de ces entreprises. C'est ce que j'appelle de l'esclavagisme moderne !

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Et je le dénonce du haut de cette tribune. Quand on voit des terroristes, parfois plus diplômés et plus instruits que nous, accepter, comme le 11 septembre, de mettre leur vie au service d'une grande cause (*Murmures sur divers bancs*) alors que nous, pour notre petit confort personnel, nous n'osons même pas dénoncer des pratiques inhumaines, que nous avons qualifiées de terrorisme économique et de racket, il ne faudra pas s'étonner de qui gagnera la guerre !

Il faut, par conséquent, mesurer les conséquences de notre politique, délivrer les entreprises et changer de comportement.

Tout ce que je viens de dire devrait vous permettre, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien mesurer les conséquences de votre politique.

Quant à délivrer les entreprises, nous le ferons de deux manières. Faisons en sorte, d'abord, qu'elles subissent moins de contrôles. Il y a trop de lois, trop de règles en France. Et surtout, disons à ces fonctionnaires dont, je le répète, je reconnais la compétence, qu'il faut qu'elle soit au service des entreprises et non le contraire. Ensuite, faisons respecter les lois qui permettent une libre et loyale concurrence ! Faisons respecter la parole donnée, les contrats de confiance, le principe de non-discrimination tarifaire. Alors les entreprises de France seront à la hauteur du rayonnement de leur pays.

Et changeons de comportement et de politique. Il nous faut un changement économique.

Au lieu d'opposer clients et fournisseurs, grandes et petites entreprises, au lieu de mépriser l'entreprise – véritable sport national chez nous – au profit de sa concurrente européenne ou étrangère, quand d'autres nations donnent priorité aux leurs, entre entreprises de la même nation, entraïdons-nous, développons les vrais partenariats, livrons-nous à un véritable changement culturel, dénonçons les pratiques déloyales, ayons un peu de courage !

Changement de comportement, certes, mais changement de budget aussi. En tant que rapporteur pour avis, je note que le budget du secrétariat d'Etat aux PME n'atteint que 400 millions de francs. C'est moins que les 500 millions de francs que le ministère de la recherche consacre à la recherche et aux nouvelles technologies des PME. C'est moins que les 800 millions de francs du ministère de l'industrie pour le fonds de développement des PMI.

Et pourtant, une chambre des métiers sur trois connaît des difficultés de trésorerie. Et pourtant, il faudrait avoir des moyens pour régler les problèmes de transmission des entreprises. Et pourtant, nous devrions nous attacher, avec les chambres de métiers, au développement de la formation en apprentissage.

J'observe aussi que la France continue de donner royalement 110 millions de francs aux chambres de métiers, quand elle prélève 120 millions de francs de taxe sur les salaires. Ce n'est pas de la considération, c'est du mépris !

Les petites et moyennes entreprises, le monde du commerce et de l'artisanat attendent une autre politique. Ils attendent d'être respectés et aimés. Ils attendent de nous que nous reconnaissons un peu mieux leur valeur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean Dufour.

M. Jean Dufour. Monsieur le président, avec votre permission, je dirai à l'orateur précédent que la rhétorique et les effets de tribune peuvent avoir quelques défauts : qualifier de « grande cause » ce qui s'est passé le 11 septembre dépasse l'entendement.

M. Christian Cuvilliez et M. André Vauchez. Très bien !

M. Jean Dufour. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget, qui intervient dans un contexte tout à fait particulier, était fort attendu.

Nous avons déjà dit notre conviction de la nécessité, pour soutenir la croissance, d'un certain nombre de mesures, dont une relance sélective du crédit. Il importe aussi de relancer les prêts bonifiés, en abordant la question des cautionnements, comme l'a souligné le rapporteur, afin d'anticiper les effets du ralentissement que l'on sent poindre.

On ne peut, en effet, dissocier votre action en faveur de la création d'entreprises et de la dynamisation du commerce et de l'artisanat des choix plus globaux du Gouvernement. On ne peut non plus occulter l'apport des mesures réformant la fiscalité des entreprises. Des mesures fiscales plus ciblées sur les PME peuvent produire de véritables effets de levier. Encore faut-il que ces mesures servent véritablement à l'emploi et au développement économique et ne soient pas des sources de profits supplémentaires pour les grands groupes.

Votre projet de budget affiche deux priorités – le soutien à la création d'entreprises et le développement des territoires – que nous partageons et qui doivent être mises en œuvre de manière résolue.

En effet, la formation des demandeurs d'emploi, comme les actions d'information et de sensibilisation des jeunes, sont non seulement des nécessités économiques, puisqu'elles permettent de pallier le manque de main-d'œuvre, mais aussi des réponses à caractère social.

En outre, il convient de souligner l'importance qu'ont prise les contrats de plan Etat-régions, qui ont mieux intégré la dimension d'aménagement du territoire, reconnaissant à ce secteur économique un rôle pivot dans le maillage du territoire, en termes d'emploi et d'activité.

Dans les villes comme dans les zones rurales, l'expérience montre bien que la lutte contre la désertification et l'action en faveur de la reconquête urbaine dans la perspective de territoires plus solidaires passent par les implantations de PME, d'artisans et de commerces.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le secrétaire d'Etat, nous souhaitons que la loi d'orientation sur l'artisanat vienne en discussion pour répondre aux attentes de ceux qui sont déjà engagés dans ce secteur et nous donne l'occasion de tracer des perspectives. Que ce soit en matière de statut des entreprises, de situation des conjoints, d'instruments de financement, de dispositions fiscales ou de transmission d'entreprises, nous avons besoin d'un texte moderne, soucieux des dimensions économiques et humaines, encourageant celles et ceux qui s'engagent dans cette voie.

C'est d'ailleurs ce souci de l'humain, sans lequel il n'y a pas d'efficacité économique et sociale durable, qui nous conduit à vous demander d'être attentifs à la question des 35 heures. En effet, il convient de trouver des solutions qui, dans les très petites entreprises ou dans des secteurs particuliers comme la boulangerie, la pâtisserie ou la coiffure, permettent d'assurer à la fois la vie de ces activités et le respect des avancées sociales pour les salariés.

M. Germain Gengenwin. Vous changez de religion !

M. Jean Dufour. D'ailleurs, un passage aux 35 heures qui saurait prendre en compte ces deux aspects serait le meilleur gage du renouvellement de ces secteurs.

M. Germain Gengenwin. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit au moment des lois Aubry ?

Mme Christine Boutin. Ils sont coincés !

M. Jean Dufour. C'est nous qui sommes tournés vers l'avenir et vous vers le passé.

Bien entendu, d'autres mesures mériteraient d'être étudiées pour que le travail soit moins pénalisé et pour que les contributions soient davantage orientées vers l'emploi. C'est dans ce cadre que la baisse de TVA, assortie d'engagements en matière d'emploi, de qualification et de salaire, doit être étudiée.

M. Germain Gengenwin. Ça, c'est la meilleure !

M. Jean Dufour. Comme vous le savez, nous sommes par ailleurs extrêmement préoccupés par le risque de dérapage des prix lors du passage à l'euro. C'est pourquoi nous avons proposé le blocage temporaire des prix et le maintien, au-delà de février 2002, du double affichage.

Monsieur Patriat, depuis cinq ans, un travail très important, et d'ailleurs décourageant pour l'opposition, a été accompli par votre secrétariat d'Etat.

M. Michel Herbillon. Nous ne sommes pas du tout découragés !

M. Jean Dufour. En tout cas, on sent chez vous beaucoup de dépit !

Nous demeurons convaincus de la nécessité, dans le contexte présent, de mieux mobiliser les leviers de l'action publique pour soutenir l'activité et l'emploi. Mais au vu des avancées déjà réalisées et des priorités que vous avez choisies pour 2002, notre groupe émettra un vote positif sur votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. Michel Herbillon. C'est dimanche !

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le secrétaire d'Etat, je me réjouis d'être ici devant vous pour évoquer la situation difficile des PME, des commerçants et des artisans lors de ce débat budgétaire. Il suffit pour se convaincre de cette réalité d'être à l'écoute de chacun.

Pour aborder ce budget et comprendre sa complexité et toute sa faiblesse, je pense qu'il est nécessaire de prendre un exemple pratique bien réel, qui illustrera toute la problématique de ce secteur d'activité, je le répète, en difficulté.

Dans ma circonscription alsacienne, j'ai rencontré, pour la préparation de notre discussion, un artisan garagiste. Travailleur indépendant, il est seul à travailler dans son entreprise environ quinze heures par jour. Son chiffre d'affaires est de 256 000 francs, dont environ 140 000 francs de charges. Il lui reste 110 000 francs pour vivre par an, soit 9 000 francs nets par mois.

Je n'ai pas besoin de faire une explication de texte pour démontrer que le poids des prélèvements freine considérablement le développement de l'entreprise et les investissements nécessaires à son adaptation au marché. J'évoque à peine l'emploi : les charges salariales et sociales trop lourdes et la complexité des démarches administratives découragent toute embauche.

Le constat est clair, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne trouve pas un quelconque motif de me satisfaire de votre budget qui me semble bien loin de répondre au problème posé, tant parce que les moyens consacrés sont insuffisants que parce que le regroupement des crédits sont en un seul agrégat rend illisible et complexe leur interprétation.

Il est aussi regrettable que votre secrétariat d'Etat ne soit pas le grand pôle des PME que l'on pourrait attendre. Son intégration au sein de Bercy le cantonne dans l'action en direction des petits commerces et de l'artisanat, sans qu'il puisse l'étendre aux autres sortes de PME. La profession appelle de ses vœux une prise en compte du « fait PME » dans son ensemble.

Avec 61 millions d'euros, le budget 2002 de votre secrétariat d'Etat est plus que modeste au regard du poids de ce secteur d'activité dans l'économie nationale. Ainsi, depuis 1997, les quelque 2,4 millions d'entreprises que compte notre pays ont créé près de 1,7 million d'emplois. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'artisanat, comme le commerce et les petites entreprises, représentent aujourd'hui la préfiguration d'un nouveau monde économique, à taille humaine. Les petites entreprises représentent un maillage, une identité dans la vie de nos quartiers et de nos communes rurales, notre collègue Jean-Paul Charié le soulignait tout à l'heure. Elles donnent de l'emploi de proximité, désenclavent les territoires les plus reculés et les plus inaccessibles. Ces entreprises ne sont pas seulement productrices de richesse, elles sont également productrices d'équilibre. Elles renouent le lien social qui s'étirole. Elles sont une école de liberté et de responsabilité où règnent l'initiative et la créativité.

Cette liberté, monsieur le secrétaire d'Etat, se conquiert dans les entreprises mais aussi dans les centres de formation et d'apprentissage. C'est pourquoi, dans la lecture de votre budget, j'ai été très attentif aux crédits relatifs à la formation, qui me paraît être le maillon clé de la réussite et de l'embauche, particulièrement chez les jeunes. Une bonne formation donne la qualification et la passion du travail bien fait. A ce sujet, est-il nécessaire de rappeler que 80 % des entrepreneurs actuels sont issus de l'apprentissage ? Ce chiffre prouve une fois de plus l'importance de la formation initiale et de la formation continue, dont je suis un fervent défenseur.

Aujourd'hui, 50 % des artisans ont plus de cinquante ans, et les dispositifs en matière de formation et d'apprentissage ne sont pas suffisamment performants. En Allemagne, grâce à l'apprentissage, le taux de chômage des jeunes est nettement plus faible que dans notre pays.

Les aides à la formation représentent 26 % des crédits de votre secrétariat d'Etat mais avec 15,4 millions d'euros, elles restent égales aux dotations de 2001. Ainsi, les crédits permettront tout juste de poursuivre les actions menées actuellement, comme celles en faveur de la sensi-

bilisation et de l'information des jeunes sur les métiers. Alors que notre pays compte encore 2,5 millions de chômeurs, la formation et l'apprentissage mériteraient d'être davantage soutenus pour nourrir les emplois de demain.

Par ailleurs, comme l'a dit très justement Jean-Paul Charié, il serait souhaitable d'exonérer les CFA de la taxe sur les salaires. Je crois que ce serait une mesure extrêmement importante, compte tenu, précisément, des difficultés que connaissent à l'heure actuelle les chambres de métiers.

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Et vous financez cette mesure avec quoi ?

M. Alain Ferry. Sur le fond, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget n'encourage pas les entrepreneurs à entreprendre et à embaucher. Les chiffres le prouvent : les crédits pour 2002 sont en nette diminution – moins 3,1 % à périmètre constant –, et peu significatifs de l'action de l'Etat. Votre secrétariat d'Etat bénéficie, en effet, pour 2002 du transfert des crédits de l'Agence pour la création d'entreprises, antérieurement inscrits au budget du secrétariat d'Etat à l'industrie, et qui s'élèvent à 3,28 millions d'euros. Sans ce transfert, le budget 2002 ne s'élèverait qu'à 57,5 millions d'euros. L'avenir me semble bien compromis. L'environnement législatif et réglementaire, le poids des prélèvements sociaux et fiscaux, l'application des 35 heures et le passage à l'euro ne favorisent en rien l'épanouissement des petites entreprises. Ainsi, les quelques instruments traditionnels de soutien budgétaire sont fragilisés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget mesure nettement à quel point est timide la volonté de votre Gouvernement de faire progresser la liberté d'entreprendre. Nos artisans, nos commerçants, nos PME vont connaître une année 2002 difficile. Il y a les coûteuses 35 heures et le passage à l'euro.

Sur les 35 heures, tout d'abord, que dire de plus ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Qu'il faut interroger les salariés !

M. Alain Ferry. Quelques qualificatifs me viennent à l'esprit : inutiles, inapplicables et coûteuses. J'ai pris acte que le Gouvernement n'était pas favorable à la baisse de la TVA à 5,5 % pour les hôteliers et restaurateurs. Par contre, vous auriez pu procéder à une réduction massive des charges salariales sur les bas salaires pour doper l'emploi et le pouvoir d'achat dans ce secteur, ou dans d'autres professions, par exemple la coiffure.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est fait.

M. Alain Ferry. Aujourd'hui, votre gouvernement tente de faire machine arrière, preuve de l'inapplicabilité de la loi sur les 35 heures dans le secteur d'activités dont vous avez la charge. Un contingent d'heures supplémentaires serait prévu. Que de complications, que d'argent public dépensé pour rien !

Il convient, dans ces conditions, d'assouplir radicalement le passage aux 35 heures, voire de les supprimer.

Mme Christine Boutin. Eh oui !

M. Michel Herbillon. Il a raison !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il faudra le dire aux salariés !

M. Alain Ferry. J'ai rencontré, hier, des salariés de la DDE. Croyez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, ils n'étaient pas enthousiasmés par les 35 heures !

Autre difficulté pour la profession, à compter du 1^{er} janvier 2002 : le passage à l'euro. Les entreprises devront assumer une charge de travail importante, un rôle pédagogique auprès des consommateurs, doublé d'une véritable mission de service public, qui comporte, en outre, des risques évidents en matière de sécurité. Mon collègue Germain Gengenwin avait, à ce propos, déposé deux amendements lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances, tendant à supprimer la commission sur les paiements par carte bancaire inférieurs à trente euros, et à fixer à cette même somme de trente euros le montant de la garantie des petits chèques.

M. Germain Gengenwin. Exact !

M. Alain Ferry. Enfin, Anne-Marie Idrac avait interrogé le Gouvernement sur ce thème lors des questions d'actualité. Ces amendements ont été jugés, hélas, irrecevables.

De leur côté, les entreprises ont jugé insuffisantes les actions de formation ou de sensibilisation menées par votre secrétariat d'Etat pour faciliter la reconversion des prix et la gestion de la caisse pendant la période de double circulation.

Les difficultés sont loin d'être réglées. La preuve en est que les instruments traditionnels de soutien budgétaire sont menacés.

Ainsi, la ligne budgétaire consacrée aux actions économiques en faveur du commerce, de l'artisanat et des PME est en net recul : moins 16,5 %. Vous le savez, ces crédits, essentiels, permettent à votre secrétariat un certain nombre d'opérations ponctuelles à fort impact de communication et de sensibilisation.

Leur diminution est d'autant plus préoccupante que le FISAC, véritable outil de développement économique et de maintien d'une activité commerciale et artisanale sur l'ensemble de notre territoire, est, cette année, amputé de 105 millions d'euros d'excédent, au profit du budget de l'Etat. Ces réserves seront affectées à l'ORGANIC, l'Organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce, pour financer des dépenses de solidarité nationale. Il s'agit là d'un déplorable détournement de fonds du FISAC, qui plaide pour un contrôle plus sévère du Parlement sur cet instrument afin d'éviter des prélèvements arbitraires du Gouvernement sur les excédents de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est Sodome et Gomorrhe ! C'est l'Apocalypse !

M. Alain Ferry. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le temps est venu de donner toutes les chances, toutes les libertés aux petits entrepreneurs pour faciliter l'embauche, l'investissement, et donc le développement de leur entreprise. Les contraintes fiscales et réglementaires que nous impose sans cesse le Gouvernement nuisent à l'économie de notre pays et donc à l'emploi. Je ne connais pas un artisan, un patron de PME ou un commerçant qui ne m'ait pas parlé un jour des lourds prélèvements qui pèsent sur son entreprise.

Je tiens à vous rappeler que le laxisme n'a pas atteint nos voisins européens. La fiscalité française sur les entreprises est largement confiscatoire, la taxe sur les salaires accroît en moyenne le coût du travail de 8 % et le niveau de nos charges sociales reste très élevé au regard de la moyenne européenne.

Il est clair qu'autant de pesanteurs ne permettent pas de renforcer l'attractivité de notre pays et notre volonté d'entreprendre. Une récente étude internationale sur la

fiscalité montrait que la France détenait un record mondial avec des prélèvements obligatoires atteignant 45 % du PIB.

Paperasseries, frilosité des banques, manque d'information ou sentiment de devoir agir seul : la création d'entreprise, en France, relève souvent du parcours du combattant. Si les différents gouvernements ont multiplié les effets d'annonce, les lourdeurs maintes fois constatées perdurent. La création d'entreprises est importante, mais l'accompagnement des jeunes sociétés est, à mes yeux, tout aussi important. Toutes les études prouvent que c'est au cours de ses trois premières années d'existence qu'une jeune entreprise court le plus le risque de disparaître, faute d'avoir été soutenue.

Ainsi, les mesures fiscales réservées à la seule création de société devraient être étendues aux cessions d'entreprises. Une suppression des droits de mutation applicables aux cessions serait également souhaitable. Il convient enfin de prendre des mesures d'incitation en faveur des investisseurs qui prennent un risque en finançant une nouvelle société.

C'est dans le sens contraire que vous allez. Avec 5 % des crédits, les aides à la création d'entreprises sont faibles, alors même que le budget du secrétariat d'Etat bénéficie cette année des 3,28 millions d'euros de l'Agence pour la création d'entreprises.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget 20002 traduit une nouvelle fois le manque de considération du Gouvernement pour les petits entrepreneurs. Aucune mesure forte n'est adoptée, je le regrette vivement. Nous avons le sentiment que la volonté manque. Alors qu'une période de récession s'annonce, le Gouvernement sera passé à côté de réformes fondamentales. Pour cette raison, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe UDF ne votera pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Jean Dufour. C'est le discours d'un découragé !

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier.

M. Nicolas Forissier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cela a été dit avec force, mais il faut le redire, le budget du secrétariat d'Etat chargé des PME, du commerce et de l'artisanat n'est pas, cette année encore, à la hauteur des attentes des professionnels de ce secteur. La progression du budget n'est qu'apparente, puisqu'à périmètre constant, c'est-à-dire en retirant les crédits de l'APCE, on constate une baisse de 1,8 million d'euros, soit environ 3 %, par rapport au budget de 2001.

A titre d'exemple, je tiens à attirer votre attention sur le net recul des crédits consacrés au développement économique, qui baissent de 16,5 % par rapport au budget 2001, au moment même où les organisations professionnelles et les chambres de métiers sont de plus en plus sollicitées par l'Etat pour le passage aux 35 heures, pour l'introduction de l'euro ou encore pour la diffusion des alertes sanitaires.

Certes, vous avez affirmé en commission que la pérennité de ces actions serait assurée grâce à une augmentation à due concurrence des moyens affectés au FISAC. Néanmoins, les professionnels étaient en droit d'attendre une plus grande transparence, sinon une augmentation de l'enveloppe globale consacrée au développement économique.

De même, je ne peux que regretter qu'aucune compensation financière ne soit apportée aux artisans et aux commerçants pour le rôle qu'ils vont jouer dans le pas-

sage à l'euro et pour tous les problèmes pratiques qu'ils vont devoir résoudre. A cet égard, nous comptons sur votre action résolue pour qu'une solution négociée, satisfaisante pour les artisans et les commerçants, soit trouvée concernant le problème de la suspension des frais de commission sur les petits paiements par carte bancaire. C'est une question pragmatique et très importante, sur laquelle vous me permettez d'insister à mon tour.

Dans les cinq minutes qui me sont imparties, je ne pourrai malheureusement pas entrer dans le détail des crédits de ce budget, dont le manque de lisibilité, je le remarque chaque année, nuit beaucoup à la clarté de la politique menée en faveur des PME, du commerce et de l'artisanat.

Qui plus est, nous le savons tous ici, le vrai débat est ailleurs, et dépasse largement le cadre de ce budget. Le vrai débat, c'est celui de la réforme des conditions d'existence des petites et moyennes entreprises, celui de l'amélioration de leur environnement fiscal, social, juridique,...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est vrai.

M. Nicolas Forissier. ... et je sais que nous sommes d'accord sur ce point, même si, à partir de là, nos choix peuvent être différents.

Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour reconnaître l'importance de ce chantier. De ce point de vue, il est vrai que certaines choses ont changé. Depuis plus de quatre ans, le Gouvernement ne cesse en effet de vanter les mérites de la petite entreprise, commandant rapport sur rapport sur la création d'entreprises, sur la simplification des formalités administratives ou sur l'attractivité de notre territoire. Il engage des missions parlementaires difficiles, et je salue d'ailleurs le travail accompli par nos collègues Didier Chouat et Jean-Claude Daniel.

Mais derrière ces beaux discours, monsieur le secrétaire d'Etat, derrière ces multiples rapports – qui, je le note au passage, empruntent largement aux idées que nous défendons, nous, l'opposition, depuis des années –, les choses ne changent pas.

M. Michel Herbillon. Absolument !

M. Nicolas Forissier. Et malgré votre bonne volonté personnelle, malgré votre pragmatisme ouvert, que je tiens à saluer, c'est encore et toujours à une politique de défiance à l'égard des entreprises que nous assistons, une politique qui conduit à leur imposer des règles qui sont autant d'entraves à la liberté d'entreprendre et qui, au final, en jouant contre la compétitivité des PME, en bafouant le dialogue social – c'est une réalité vécue –, se retournent contre les salariés.

La réduction imposée du temps de travail en est le meilleur exemple, mais je ne m'étendrai pas sur ce sujet. L'exemple concret donné par notre collègue et ami Alain Ferry était tout à fait probant.

La réalité de la politique menée depuis plus de quatre ans, c'est que la simplification administrative n'a toujours pas trouvé de traduction concrète, réelle dans la vie des entreprises, et en particulier des petites entreprises.

M. Alain Ferry et M. Michel Herbillon. C'est vrai !

M. Nicolas Forissier. Alors que ce gouvernement disposait de marges de manœuvre comme aucun autre gouvernement n'en a disposé ces dernières années, il n'a pas engagé non plus de plan sérieux d'allègement des charges sociales et de la pression fiscale.

M. Jacques Kossowski. Ce n'est pas près de se faire !

M. Nicolas Forissier. Il n'a pas baissé, comme cela est pourtant demandé depuis un certain nombre d'années, le taux de TVA pour l'hôtellerie et la restauration, alors qu'on sait très bien que cette mesure est nécessaire pour les entreprises de ce secteur et qu'elle aurait des retombées importantes, en particulier en termes de création d'emplois.

Ici même, à l'Assemblée nationale, monsieur le secrétaire d'Etat – mais il est vrai que vous n'étiez pas encore secrétaire d'Etat à l'époque –, quand l'opposition a fait des propositions raisonnables pour une meilleure protection du patrimoine de l'artisan, pour une amélioration du statut du conjoint,...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très juste !

M. Nicolas Forissier. ... ou encore pour le renforcement de l'intéressement des salariés, le Gouvernement et la majorité les ont repoussées et n'ont rien fait à la place.

Et puis, monsieur le secrétaire d'Etat, quand j'entends certains responsables socialistes ressortir de vieilles lunes – et ce fut le cas récemment encore –, inspirées d'une vision totalement dépassée de l'entreprise, comme « le pouvoir des salariés dans l'entreprise », moi qui suis chef d'entreprise, je peux vous dire que le problème ne se pose pas en ces termes. Quand j'entends Mme Guigou...

Mme Christine Boutin. Elle n'y connaît rien !

M. Nicolas Forissier. ... expliquer aux artisans que le passage aux 35 heures va leur permettre de régler les problèmes de recrutement qui se posent dans certains secteurs de l'artisanat, je me dis qu'au fond les choses n'ont pas tellement changé et qu'il y a toujours dans ce gouvernement, considéré dans son ensemble – et encore une fois, je suis d'accord pour vous mettre un peu à part, de ce point de vue –, une réelle méconnaissance et une réelle incompréhension du monde de l'entreprise...

Mme Christine Boutin. Et surtout de la petite entreprise !

M. Nicolas Forissier. ... et de l'artisanat. Dans ces conditions, vous comprendrez que, tout en étant prêt à participer dans un esprit constructif au débat sur la loi d'orientation sur l'artisanat et la petite entreprise qui devrait prochainement avoir lieu,...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. J'attends de voir !

M. Nicolas Forissier. ... s'il a lieu, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur les intentions réelles du Gouvernement à quelques mois des élections. Je crains que ce projet ne soit de la poudre aux yeux électoraliste, destinée à masquer l'immobilisme dont a fait preuve le Gouvernement pendant cinq ans.

M. Jacques Kossowski. Eh oui !

M. Nicolas Forissier. C'est même un constat d'évidence, que j'ai eu l'occasion de faire devant certains collègues ici présents lors du dernier congrès de l'UPA.

Mme Christine Boutin. Très juste !

M. Nicolas Forissier. Aujourd'hui, je crois qu'il est plus intéressant de planifier l'action de fond qui devra être engagée dès le début de la prochaine législature. Pour notre part, sur les bancs de l'opposition, nous y travaillons assidûment. Il s'agit de remettre totalement à plat la question des conditions d'existence et de développement des entreprises. Il s'agit de passer avec les acteurs sociaux, les entrepreneurs, les salariés, un véritable contrat de législature, qui définisse pour une période de cinq ans, selon un échéancier bien déterminé, les actions qui seront mises en œuvre. Et il s'agit de relancer aussi un dialogue social mis à mal au cours de ces dernières années. Ce

contrat, mes chers collègues, donnera à l'action publique la lisibilité qu'en attendent les entrepreneurs, les artisans et les commerçants, l'Etat s'engageant à leur garantir la liberté, la sécurité et la stabilité juridique, sociale et fiscale, qu'ils souhaitent, et leur permettant en retour de jouer un rôle en matière sociale, notamment en termes d'emploi.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Très bien !

M. Nicolas Forissier. Ce contrat scellera enfin la réconciliation entre, d'une part, un Etat non plus interventionniste mais protecteur, respectueux des entreprises et de l'esprit d'entreprise, et, d'autre part, des entreprises toujours plus actives face au chômage et dans leurs territoires.

Les chantiers de réforme à ouvrir sont nombreux et pour la plupart bien connus. Je n'en évoquerai que quelques-uns.

Il y a d'abord la remise à plat du dispositif des 35 heures. Il faut privilégier, cette fois-ci, le dialogue social et la négociation, notamment au sein de l'entreprise. Ce que veulent les salariés, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est la liberté de pouvoir travailler plus pour ceux qui le souhaitent.

M. Michel Herbillon. Bien sûr !

M. Jean Dufour. C'est surtout de gagner plus !

M. Nicolas Forissier. Il y a aussi la création et la reprise ou transmission d'entreprise : il faut faciliter le passage du salariat à l'entrepreneuriat et développer une vraie épargne de proximité, qui n'existe pas aujourd'hui et qui est si nécessaire.

Il y a encore la sécurité pour l'entrepreneur : il faut protéger réellement son patrimoine familial.

Il y a, dernier exemple, la sécurité pour l'entreprise : il faut prévoir notamment un contrat sur la baisse des charges sociales et fiscales, ainsi qu'un effort drastique de l'environnement juridique et administratif, et du système des aides publiques.

M. Michel Herbillon. Voilà un bon projet !

M. Jean Dufour. Voilà l'archaïsme !

M. Michel Herbillon. Ce ne sont pas des visions idéologiques !

M. Nicolas Forissier. Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les chantiers que l'opposition a ouverts, sur lesquels elle travaillera dans les mois à venir, dans un esprit moderne et pragmatique, avec la connaissance qu'elle a de l'entreprise, avec volontarisme, et dans la concertation. Je suis bien certain que ce sera là une vraie réponse, en début et non pas en fin de législature, aux besoins réels des petites entreprises et en particulier aux besoins spécifiques de l'artisanat.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire.

M. Michel Herbillon. Cela a été très bien dit !

M. Nicolas Forissier. J'ai eu peu de temps, mais au terme de cette brève intervention, vous comprendrez en tout état de cause que le groupe Démocratie libérale, s'il est animé d'un esprit constructif, ne saurait voter ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République, et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Daniel.

M. Jean-Claude Daniel. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'aborder quelques points techniques concernant ce bud-

get, je voudrais d'abord en préciser le contexte. Je le ferai, M. Charié le comprendra, en choisissant une sémantique un peu plus apaisée et moins cataclysmique que la sienne. Pour l'instant, c'est encore du discours, mais c'est la bonne préfiguration aux actes...

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Après cinq ans de gouvernement, il serait temps !

M. Jean-Claude Daniel. ... et nous allons en discuter. Je dirai à M. Charié que les artisans et, en particulier, le président de l'UPA, lui ont fait la meilleure réponse qui soit,...

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Claude Daniel. ... lui nous disant que nous abordions ce sujet en fin de législature et le président de l'UPA nous disant qu'après avoir attendu un texte de loi pendant vingt et un ans, les artisans étaient heureux qu'il arrive enfin en discussion.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Chiche !

M. Jean-Claude Daniel. Les vingt dernières années ont fait apparaître une nouvelle sociologie de l'entreprise et de l'emploi en France. Les grandes entreprises ont perdu des centaines de milliers d'emplois quand, dans le même temps, les petites entreprises développaient le nombre de leurs actifs. La production, la commercialisation, la distribution et l'ensemble des services ont connu de fortes mutations, nous l'avons tous dit.

La présence territoriale des petites entreprises et des entreprises artisanales a beaucoup varié. La migration des commerçants et des artisans vers les zones urbaines et périurbaines s'est accentuée. La structure même des métiers et des services s'est profondément transformée. Comment cette diversité est-elle aujourd'hui connue et reconnue ? Comment doit-elle être soutenue ?

Inscrire les territoires géographiques, économiques ou sociaux, les territoires d'intercommunalité, les pays et les agglomérations dans le développement économique et la modernité, c'est d'abord veiller, dans le cadre d'une politique forte d'aménagement du territoire, au maintien et au développement dans chacun de ceux-ci d'un « service minimal marchand ». Comment ne pas penser qu'au même titre que certains services publics, la présence des métiers et des services marchands est un outil indispensable de l'existence territoriale par l'emploi qu'ils créent et le service qu'ils rendent. En ce sens, je n'opposerai pas, et je n'opposerai jamais, territoire urbain et territoire rural. C'est d'un même pas que ce développement doit avoir lieu sur la surface des territoires qui sont aujourd'hui les vrais territoires de vie. Je réponds ainsi à une question posée en commission de la production par notre ami Jean-Paul Charié sur l'utilisation du FISAC.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Merci !

M. Jean-Claude Daniel. Inscrire les territoires en question dans le cadre d'une politique forte d'aménagement du territoire, c'est également veiller à la reconnaissance et au développement de l'ingénierie de territoire favorisant l'innovation, le maillage des grandes et des petites entreprises, la naissance et le développement de nouveaux systèmes productifs, à l'image des SPL ou des districts italiens.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est très vrai !

M. Jean-Claude Daniel. Le tissu des petites entreprises et des entreprises artisanales représente, si l'on y veille, un ensemble d'une très grande adaptabilité, susceptible d'in-

nover, à taille humaine et capable de résister aux conséquences souvent catastrophiques des mouvements de capitaux boursiers.

Les petites entreprises et les entreprises artisanales sont des lieux de parcours individuels riches et variés, pour les chefs d'entreprise comme pour les salariés. Elles peuvent et doivent assurer la promotion de l'homme, comme celle des territoires et offrir, par leur qualité, plus de sécurité pour le consommateur.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Voilà, ça c'est très bien !

M. Jean-Claude Daniel. Elles favorisent aussi parfois la naissance et la croissance d'entreprises plus grandes.

Dans un tel contexte, monsieur le secrétaire d'Etat, vous comprendrez que, malgré sa modestie apparente, votre budget, que nous allons voter, a une importance essentielle.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Sourires sur les bancs de l'opposition !

M. Jean-Claude Daniel. Monsieur Charié, le mieux est souvent l'ennemi du bien, et l'excès n'est pas forcément de bon conseil.

M. Michel Herbillon. Alors, nous sommes tranquilles avec ce budget, parce que du mieux, il n'y en a pas !

M. Jean-Claude Daniel. Vous avez dit des fonctionnaires de l'Etat qu'ils étaient souvent des inquisiteurs, alors que, lors de la discussion du texte sur les nouvelles réglementations économiques - texte que vous aviez rêvé dans une législature précédente et que nous, nous avons su proposer -, vous faisiez partie de ceux qui les appelaient à la plus grande vigilance et qui réclamaient davantage de sanctions.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Je confirme !

M. Jean-Claude Daniel. N'était-ce pas leur demander d'être un peu des inquisiteurs ?

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Décidément, nous ne nous comprenons pas !

M. Jean-Claude Daniel. La politique que vous conduisez en faveur des PME, monsieur le secrétaire d'Etat, et à laquelle je souscris, est construite pour répondre aux trois orientations suivantes : appuyer la création, le développement et la transmission de nos entreprises ; favoriser la modernisation des entreprises ; améliorer l'environnement administratif, financier et juridique. A ces trois orientations, je dis « oui ».

M. Serge Poignant. Avec quels moyens ?

M. Germain Gengenwin. Ce sont des slogans !

M. Jean-Claude Daniel. Des propositions importantes ont déjà été concrétisées, monsieur Gengenwin, au travers de la loi sur les nouvelles réglementations économiques et de mesures fiscales, dont certaines ont sans doute dû être adoptées avec votre appui lors de l'examen de la première partie de la loi de finances - je pense à la suppression de la vignette auto pour les artisans et les commerçants, qui constitue un progrès.

M. Michel Herbillon. Ce n'est pas à la mesure de l'enjeu !

Mme Christine Boutin. La suppression de la vignette auto ! Quelle réforme !

M. Jean-Claude Daniel. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous poser trois questions.

La première concerne l'ADPME et sa fonction. Il est nécessaire que l'on dispose désormais d'un observatoire chargé d'évaluer les politiques de l'Etat. L'ADPME pourrait être cet instrument d'observation. Comment entend-

t-on faire cesser cette politique de stratification lente au cours du temps qui rend les mesures incompréhensibles alors qu'une évaluation bien conduite permettrait d'abandonner l'inutile et de se consacrer à l'essentiel ?

Deuxièmement, de quelle manière peut-on mieux coordonner et rendre plus cohérente la politique contractuelle de l'Etat sur les territoires régionaux et infrarégionaux ? Les DCRA ne pourraient-ils pas jouer un rôle en cette matière ?

Troisièmement, comment médiatiser la politique de l'Etat à l'échelle des territoires ?

Voilà trois questions auxquelles la loi d'orientation pour les PME et l'artisanat devrait apporter des réponses.

S'agissant des 35 heures, une réponse valable a été fournie lors du congrès de l'UPA : les 35 heures sont nécessaires pour sauvegarder l'attractivité des PME par rapport aux grandes entreprises. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Nicolas Forissier. Pas vous, pas ça !

Mme Christine Boutin. Vous n'êtes pas obligé, monsieur Daniel, d'être « la voix de son maître ».

M. Jean-Claude Daniel. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le président de l'Union professionnelle des artisans.

M. le président. Veuillez conclure.

M. Jean-Claude Daniel. En ce qui concerne l'aide à la formation, plus que le montant des crédits, ce sont les modalités de leur utilisation qui sont en cause. Quel est votre avis, monsieur le secrétaire d'Etat, sur ce redoutable paradoxe qui veut que les chefs de petites entreprises ne trouvent plus de main-d'œuvre qualifiée - je rappelle que l'apprentissage n'est délivré en formation initiale qu'aux jeunes âgés de moins de vingt-six ans - tandis que, dans le même temps, plus de 2,5 millions de personnes restent au bord de la route ? Ne pourrait-on pas envisager un parcours de la deuxième chance...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Deuxième chance pour qui ?

M. Jean-Claude Daniel. ... et, en particulier, prévoir que la formation consacre un droit à l'apprentissage pour ceux qui restent au bord du chemin, même s'ils ont plus de vingt-six ans ?

J'en viens aux moyens permettant d'améliorer la compétitivité des petites entreprises.

Le FISAC, qui est un instrument fondamental de la politique territoriale, doit jouer un rôle en la matière.

La compétitivité des petites entreprises dépend aussi de leur accès au financement. Celui-ci a été facilité par le prêt à la création d'entreprise. Indéniablement, c'est un plus. En matière de création, beaucoup a été fait.

M. Germain Gengenwin. C'est bien de le dire !

M. Michel Herbillon. Mais c'est très insuffisant !

M. Jean-Claude Daniel. Toutefois, il reste quatre cas dans lesquels l'accès au financement doit être développé.

Le premier cas concerne les initiatives imposées par le biais de mesures réglementaires.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis, et Mme Christine Boutin. C'est quoi, une initiative imposée ?

M. Michel Herbillon. C'est quoi, imposer une liberté ?

M. Jean-Claude Daniel. Je pense, par exemple, à l'application de normes européennes ou de procédures de sécurité !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Aux 35 heures !

M. Jean-Claude Daniel. Les 35 heures, non !

Le deuxième cas a trait aux trous de trésorerie. Comment y faire face ?

M. le président. Concluez, monsieur Daniel !

M. Jean-Claude Daniel. Le troisième cas vise le développement des entreprises et le quatrième est relatif à leur transmission.

Dans ces quatre cas, il faut faciliter l'accès au financement.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a, dans l'artisanat, une demande pour que certains métiers soient reconnus et inscrits au registre. Je sais que, l'an dernier, vous avez évoqué l'inscription à ce registre des chamiseurs de goulubes (*Sourires*), mais, pour ma part, je pense à des métiers plus modernes. Procédez à ces inscriptions au registre, je crois que les artisans y seront sensibles.

Pour conclure,...

M. le président. Oh oui !

M. Jean-Claude Daniel. ... je dirai que ce budget, fût-il modeste,...

M. Michel Herbillon. Allons ! Allons !

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. C'est une honte !

M. Jean-Claude Daniel. ... et que toutes les actions engagées par les autres ministères en faveur du commerce et de l'artisanat sont la marque de la volonté de ce Gouvernement et des parlementaires de la majorité de conforter les PME et de développer en la matière la meilleure politique qui soit. Tout comme l'action budgétaire, la future loi d'orientation participera de cette politique.

M. Michel Herbillon. Il y a encore du travail !

M. Jean-Claude Daniel. Cette politique s'inscrit dans le futur. Nous serons présents pour y veiller. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme Christine Boutin. Quelle autosatisfaction !

M. le président. Mes chers collègues, quand vous devez parler cinq minutes, ne préparez pas une intervention de plus de dix minutes, ou alors négociez avec le groupe auquel vous appartenez pour qu'il ait moins d'intervenants. M. Daniel n'a au demeurant pas été le premier à dépasser son temps de parole,...

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. C'est M. Daniel qui était chargé de la négociation. C'est ça le socialisme !

M. le président. Je vous le dis, mes chers collègues, avec beaucoup de courtoisie, et je demande aux prochains intervenants de tenir compte de cette remarque.

La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. « Les petites entreprises et les entreprises artisanales constituent une très grande majorité des entreprises et prennent une part active à l'aménagement du territoire, à la création d'emplois et à la formation des salariés. » Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les consignes de M. le Premier ministre dans la lettre de mission qu'il a remise à nos collègues Didier Chouat et Jean-Claude Daniel, chargés d'établir en 2001 un rapport sur les petites entreprises. Il s'agit d'un objectif que l'on peut parfaitement partager. En effet, 99 % de nos entreprises, soit 2,3 millions d'entreprises, sont des PME, qui emploient 70 % des effectifs salariés de notre économie.

Etant donné cette lettre de mission du Premier ministre, on pouvait légitimement s'attendre à se voir présenter un projet de budget marqué par une véritable

volonté d'aider ce secteur d'activité. Reconnaissez, malheureusement, monsieur le secrétaire d'Etat, comme l'ont déjà souligné plusieurs de mes collègues, notamment le rapporteur pour avis Jean-Paul Charié, que les mesures prévues dans le projet de loi de finances pour 2002 ne sont absolument pas à la hauteur de l'enjeu que constitue le soutien aux PME, aux artisans et aux commerçants.

Pour ce qui est de la première partie du budget, l'allègement de la fiscalité tant attendue ne s'exerce que dans la continuité des mesures prises depuis 1999. Ainsi que je l'ai souligné l'an dernier, la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les PME est une bonne chose. La suppression cette année de la vignette automobile pour certaines entreprises en est une autre. Mais vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que les quelques décisions qui ont été prises ne suffisent pas et ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

A cet égard, je regrette qu'un certain nombre d'amendements présentés par le groupe auquel j'appartiens n'aient pas reçu un accueil favorable de votre part. Je pense en particulier aux amendements tendant à proposer un crédit d'impôt aux commerçants et aux artisans pour rémunérer la tâche considérable qui va leur incomber lors du passage à l'euro pour remplacer les pièces et les billets en circulation. J'ajoute que d'autres Etats de l'Union européenne ont prévu des mesures spécifiques à cet égard et que les commerçants devront remplir cette tâche pendant la période de grande activité professionnelle que sont les fêtes de fin d'année.

Mme Christine Boutin. Il faudrait qu'ils défilent dans les rues !

M. Didier Chouat, *rapporteur spécial*. Le PACS, c'est fini, madame Boutin !

M. Serge Poignant. S'agissant du budget proprement dit, le total des crédits pour 2002 s'élève à 61 millions d'euros, soit une augmentation annoncée de 2,4 %, mais qui masque en réalité une baisse de 3,1 %, puisque la hausse indiquée n'a été rendue possible que par le rattachement de l'APCE au budget du secrétariat d'Etat. Certes, monsieur Chouat, ce rattachement est intéressant, mais encore faut-il qu'il n'entraîne pas une baisse de crédits.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Lesquels ?

M. Serge Poignant. C'est mathématique. Pour 2002, les crédits de votre secrétariat d'Etat seront inférieurs au total de ceux de cette année augmentés des crédits affectés à l'APCE.

Plusieurs axes d'intervention ont guidé l'élaboration de ce budget, complété par des instruments extrabudgétaires dotés de crédits bien supérieurs aux vôtres, convenez-en, monsieur le secrétaire d'Etat.

L'aide à la formation professionnelle représente 26,8 % de votre budget, ce qui traduit une diminution en euros constants. Votre secrétaire d'Etat intervient certes en matière d'analyse des besoins, de valorisation des métiers et de l'apprentissage, mais ses compétences restent bien limitées, l'essentiel en la matière revenant au ministère de l'emploi et de la solidarité et à celui de l'éducation nationale. Pourtant, l'apprentissage joue un rôle primordial en matière d'emploi, d'insertion et de création d'entreprises.

Aujourd'hui, de nombreux métiers sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de jeunes à former. Or le Gouvernement a depuis plusieurs années réduit les différents dispositifs d'aide forfaitaire à l'embauche d'apprentis ou contribué à limiter le nombre

des contrats de qualification. Dès lors, il porte une véritable part de responsabilité dans les difficultés que rencontrent les petites entreprises à recruter du personnel, la main-d'œuvre étant aspirée par de grands groupes aux conditions de travail plus alléchantes.

Pour ce qui est de l'action économique proprement dite, les crédits en direction des PME connaissent une forte baisse, de l'ordre de 22,6 %. Il s'agit essentiellement de crédits destinés à l'animation économique, aux réseaux d'appui aux entreprises, au soutien aux métiers d'art ou encore à l'aide aux groupements d'entreprises. Les professionnels sont très inquiets de cette baisse.

Dans ce chapitre, on trouve également le dispositif d'aide au passage aux 35 heures. Que dire à nouveau sur cette mesure totalement inadaptée aux petites entreprises ? Appliquer les 35 heures coûtera très cher et posera d'importants problèmes d'organisation, en particulier pour les plus petites d'entre elles.

Mme Christine Boutin. Eh oui !

M. Serge Poignant. Si vous ne consentez pas à repousser l'application de ce dispositif, il faudra trouver des formules d'assouplissement, notamment du régime des heures supplémentaires.

Cela passera aussi, bien sûr, et avant tout, par un allègement approprié des charges. Comme le disait le Président de la République aux professionnels lors du vingt-cinquième anniversaire de l'UPA en novembre de l'an dernier, « à l'heure de l'euro, à l'heure de la compétition des territoires, à l'heure du commerce en ligne, le niveau de vos charges ne peut demeurer durablement supérieur à celui de nos principaux voisins. La baisse des charges doit être réelle. Elle n'a pas de sens lorsqu'elle n'est que la contrepartie des contraintes de coûts imposées par de nouvelles réglementations ».

Pour ce qui est des bonifications d'intérêts, je déplore leur suppression, bien que les crédits qui leur étaient alloués soient intégralement compensés par la hausse des crédits dévolus au Fonds de garantie : il est, en effet, prévu de porter la dotation SOFARIS à 3,35 millions d'euros.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Serge Poignant. S'agissant des actions territoriales, vous avez indiqué en commission de la production, monsieur le secrétaire d'Etat, que le budget pour 2002 avait pour objectif de procéder au rattrapage du financement des contrats de plan Etat-régions, étant donné le retard important constaté entre la programmation initiale du XII^e Plan et les moyens du secrétariat d'Etat. Les crédits affectés aux contrats de plan augmentent donc, mais ils n'augmentent que légèrement, et ils ne seront malheureusement pas suffisants pour permettre que les engagements pris par l'Etat soient tenus.

En ce qui concerne le FISAC, il est à noter une sensible progression des crédits qui sont alloués à ce fonds, ce dont je me félicite. Toutefois, je souhaiterais que sa mission essentielle, à savoir le soutien au commerce et à l'artisanat, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, soit renforcée, car le risque est grand que ce fonds devienne un dispositif spécifique de versement de secours aux entreprises sinistrées. Je pense qu'il faudrait mobiliser d'autres lignes budgétaires lors de catastrophes naturelles.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Serge Poignant. Le FISAC doit être utilisé uniquement, conformément à son objectif, comme un instrument de soutien, tout en s'attachant, ce que je suggère vivement, à prendre en compte la notion de territoire. A vous, monsieur le secrétaire d'Etat, d'être suffisamment

persuasif auprès de vos collègues et de l'administration pour obtenir un outil assez simple et suffisamment souple pour pouvoir agir rapidement.

Cette remarque me permet d'aborder la question de la simplification administrative tant attendue. La commission pour les simplifications administratives - la COSA -, annoncée en 1997 et créée par le décret du 2 décembre 1998, s'est enfin réunie le 17 avril 2001 sous votre présidence, monsieur le secrétaire d'Etat. A cette occasion, cinq séries de mesures de simplification administrative en faveur des entreprises ont été annoncées, dont certaines ont été reprises dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002.

Si je me félicite de cette petite avancée - encore que bien prudente, un certain nombre de mesures n'étant qu'expérimentales -, je ne peux que regretter l'absence de disposition relative à la simplification du bulletin de paie, qui avait été pourtant annoncée dès 1997 et qui a été, encore une fois, oubliée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez annoncé lors de votre audition que, pour les entreprises, l'année 2002 serait à la fois celle du passage à l'euro et aux 35 heures, deux défis à relever. Pour le Gouvernement, ce sera l'année des bilans. Or, dans le domaine des PME, du commerce et de l'artisanat, le bilan du Gouvernement ne sera pas bien brillant, et je ne suis pas le seul à le penser.

Bien que l'évolution du budget du secrétariat d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat soit difficile à analyser du fait de changements de structures au fil de la législature, on peut cependant constater que, depuis 1998, les prévisions budgétaires stagnent et que les budgets sont exécutés en baisse constante. Il est donc évident que le Gouvernement n'a, à aucun moment, marqué sa priorité budgétaire pour les PME.

D'ailleurs, la déclaration de politique générale du Premier ministre, le 19 juin 1997, ne fait référence qu'aux seules PME innovantes, et ce sont les seules qui, par la suite, ont fait l'objet de toutes les attentions du Gouvernement.

Du reste, à l'époque, il n'avait été annoncé aucune loi d'orientation en faveur des petites entreprises et de l'artisanat. Certes, aujourd'hui, il est prévu de discuter d'un tel texte en première lecture avant la fin de la législature. Mais c'est bien tard. Et comment ne pas considérer qu'il s'agit d'un effet d'annonce destiné à apaiser une population oubliée durant toute la législature ?

M. Nicolas Forissier. C'est une évidence !

M. Serge Poignant. Vous avez raison, mon cher collègue. Je partage votre sentiment à cet égard.

Aborderons-nous vraiment à cette occasion la problématique de l'entreprise artisanale ainsi que la nécessité d'engager une politique globale et durable en sa faveur ?

Donnerons-nous aux petites entreprises, quelle que soit leur forme juridique, sociétés ou entreprises individuelles, les indispensables outils de financement, d'investissement et d'appui à leur développement ?

Quels moyens donnerons-nous à l'orientation et à la formation des jeunes ?

Parlerons-nous des retraites dans ce secteur, dont la faiblesse est souvent indécente ?

Aborderons-nous la question cruciale de la transmission ?

Concrètement, sur tous ces sujets, aucune mesure budgétaire n'est d'ores et déjà intégrée dans le texte dont nous sommes en train de discuter. Le rapport de nos collègues Didier Chouat et Jean-Claude Daniel, qui doit

préparer cette loi d'orientation, n'a d'ailleurs pas vraiment apaisé les craintes des organisations professionnelles en la matière.

Certes, des propositions sont avancées, mais dans le même temps, c'est-à-dire au cours de cette discussion budgétaire, un ministre annonce que les crédits de l'ANAH, d'ailleurs en diminution, seront ciblés sur le logement social et la construction neuve. Qu'en sera-t-il alors de l'entretien-rénovation, cœur de cible des métiers du bâtiment, tout le monde le sait ici ?

M. Nicolas Forissier et M. Michel Herbillon. Absolument !

M. Serge Poignant. Dans le même temps encore, des décrets paraissent sur la possible exigence de certificats de qualification professionnelle pour les petites entreprises soumissionnaires aux marchés publics, alors qu'on veut les faire rentrer dans les marchés publics.

M. Michel Herbillon. Vous avez tout à fait raison !

M. Serge Poignant. Autre source d'inquiétude du monde de la petite entreprise : que faut-il penser, monsieur le secrétaire d'Etat, du récent projet de l'INSEE de changer sa nomenclature ? Selon ce projet, seraient exclues du champ des activités artisanales : les entreprises inscrites au répertoire des métiers pour leur activité secondaire, les entreprises qui par leur droit de suite ont plus de vingt salariés, les entreprises qui appartiennent à un groupe. Outre qu'il aboutirait à réduire de 30 % le champ des activités artisanales, ce projet, s'il était mené à son terme, toucherait, bien évidemment, à l'identité et à la culture de l'artisanat.

Mme Christine Boutin. Bien sûr ! C'est grave !

M. Serge Poignant. Ces qualités sont fondées sur l'exercice d'un métier qui demande un réel savoir-faire, même si celui-ci est secondaire dans l'entreprise, et l'esprit d'entreprise porté par les artisans en développement, développement qui ne saurait se limiter à vingt salariés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ces interrogations sont d'autant plus fortes que les chambres des métiers connaissent aujourd'hui de réelles difficultés de trésorerie et qu'aucun moyen supplémentaire n'est donné à ceux qui animent ces institutions, interlocuteurs privilégiés entre la profession et l'Etat. Le Gouvernement – au-delà de vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat – devrait prendre conscience de la nécessité de soutenir plus efficacement un secteur économique pourvoyeur d'emplois et indispensable à la vitalité de nos campagnes et de nos centres-villes. Vous comprendrez que le groupe du Rassemblement pour la République, comme ceux de l'UDF et de DL, ne votera pas ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les récents événements internationaux ont plongé notre pays dans une véritable perplexité économique, pour ne pas employer le terme de crise, qui n'est, à cette heure, que probable.

Pour autant, on sait combien l'instabilité internationale peut affecter l'activité économique, notamment la part du commerce et de l'artisanat liée aux loisirs, au tourisme et à l'hôtellerie. Mais les événements internationaux ne sont pas la seule raison de l'inquiétude et de la baisse de moral

des petits entrepreneurs que nous révèlent les enquêtes récentes. Le ralentissement de l'activité, prévu dans notre pays depuis quelques mois déjà, anticipé dès lors par nos entreprises, est bien là. Mais le moins que l'on puisse dire, monsieur le secrétaire d'Etat, est que vos déclarations volontaristes ainsi que celles, cette semaine, de Mme Parly, n'ont pas convaincu ceux sans la confiance desquels nous ne pourrions tenter d'amortir la chute. Je veux parler des centaines de milliers de ceux que l'on appelle les petits patrons.

Mes collègues ont déjà largement développé leurs arguments auxquels je souscris. Je souhaite préciser trois axes majeurs qui auraient dû figurer dans le budget qui leur est consacré afin de favoriser le retour de la confiance.

Le premier axe ne relève pas directement de votre décision, monsieur le secrétaire d'Etat, mais il aurait pu avoir des conséquences positives sur le budget de l'Etat. Il s'agit des 35 heures, à propos desquelles un moratoire ou, à défaut, un assouplissement des modalités de mise en place est absolument nécessaire.

Il ne m'appartient pas, ici, de discuter du fond de cette disposition. C'est en revanche le lieu de rappeler que les petits entrepreneurs ne pourront pas être prêts, que pour beaucoup d'entre eux cette loi sera désastreuse et que personne ne se plaindra que des dizaines de milliards de francs dévolus à leur mise en place soient éventuellement dépensés un peu plus tard. Compte tenu des déficits budgétaires de la France, cette trésorerie serait plutôt la bienvenue.

M. Nicolas Forissier. Très juste !

Mme Christine Boutin. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée, monsieur le secrétaire d'Etat, pour soulever un paradoxe qui me semble important. La majorité est une majorité plurielle de gauche. Elle insiste beaucoup sur le fait qu'elle est toujours à l'écoute des petits, des pauvres et des exclus. Cette loi des 35 heures – mais on pourrait trouver beaucoup d'autres exemples – a pu être appliquée dans les grands groupes, dans les grandes entreprises, où elle a permis le dialogue social, mais elle va écraser, elle va tuer les petits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Christian Cuvilliez. Vous voulez les exempter du code du travail ?

Mme Christine Boutin. Nous avons tous des exemples dans nos circonscriptions. Comme est venu me dire un garçon de café dans mon département : on va m'imposer les 35 heures, mais mon patron ne peut pas me donner la différence de salaire et ce sera autant de pourboires que j'aurai en moins.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mais il sera payé 39 heures. C'est la loi !

Mme Christine Boutin. Non, l'entreprise ne pourra pas supporter cette charge supplémentaire.

M. Nicolas Forissier. C'est évident !

Mme Christine Boutin. Que se passera-t-il ? Le travail au noir se développera.

M. Germain Gengenwin. Exactement !

Mme Christine Boutin. Ce sont justement les plus petits qui seront contraints, pour des questions de survie, à pratiquer le travail au noir.

M. Nicolas Forissier. C'est sûr ! Tous ceux qui ont besoin des heures supplémentaires !

Mme Christine Boutin. Que se passera-t-il quand ils auront un accident du travail ? Ils ne seront pas protégés. C'est cela la gauche plurielle, monsieur le secrétaire d'Etat !

Je ne peux pas supporter ce double langage permanent. Vous prétendez vouloir aider les petits. Mais vous ne faites que les écraser.

M. Nicolas Forissier. C'est vrai !

Mme Christine Boutin. La deuxième idée porte sur la simplification des formalités administratives. Là encore, on me dira que ce domaine ne relève pas de la compétence de Bercy, c'est possible, encore que bon nombre de ces formalités concernent directement l'administration fiscale. Tout de même, il est temps, dans ce domaine comme dans d'autres, que l'Etat consente tous les efforts nécessaires et se donne la peine suffisante pour se mettre au service de ceux à qui il réclame des subsides.

En ce qui concerne les petites entreprises, les artisans et commerçants, tout doit être fait pour que le temps des personnes soit consacré le plus possible à l'activité économique, au développement, à la formation plutôt qu'au remplissage de formulaires. Ils simplifient peut-être la vie de l'administration mais ils compliquent la vie des citoyens. Que comptez-vous faire pour faciliter et développer cette simplification administrative tellement attendue des petites entreprises ?

La troisième idée porte sur la baisse des taux de fiscalisation des successions dans le cadre de la transmission des entreprises. C'est une question ancienne à laquelle il faudra bien, un jour ou l'autre, apporter une réponse. Rendre facile et peu onéreuse la transmission de l'outil commercial ou industriel est une des manières de préserver l'emploi dans notre pays. Le Gouvernement auquel vous appartenez dit volontiers faire de l'emploi sa priorité. On attend les résultats.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Un million de chômeurs en moins !

Mme Christine Boutin. Voilà une mesure qui permettrait de le préserver davantage.

Ces axes politiques auraient dû animer ce budget consacré aux petites entreprises. Je regrette, une fois encore, qu'un soin particulier ne leur soit accordé alors même que de leur solidité dépend la santé de notre économie, à laquelle ils participent grandement. Voilà un manque de reconnaissance auquel, sauf modification notable des équilibres que vous avez présentés, je ne m'associerai pas, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Merci, ma chère collègue, d'avoir synthétisé votre intervention.

La parole est à M. Alain Moyne-Bressand.

M. Alain Moyne-Bressand. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 2002 constituera de toute évidence un cap déterminant pour les PME, le commerce et l'artisanat, qui auront à faire face aux turbulences liées au passage à l'euro et à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail, mais aussi au ralentissement économique annoncé.

De la politique gouvernementale qui sera conduite à leur égard dépendra non seulement la pérennité des dites entreprises, mais aussi la préservation de toutes les richesses qu'elles apportent à notre pays.

Le Gouvernement avait promis le retour au plein-emploi dans un délai de dix ans. Au terme de quatre années d'une politique très coûteuse, le chômage, malheureusement, repart à la hausse.

La solution durable au problème de l'emploi, la famille libérale l'affirme depuis toujours, réside dans la libération des initiatives, la libération de l'entreprise. Le chef d'entreprise est fier de créer des emplois.

Ce qui est bon pour l'entreprise est bon pour la France !

Depuis de nombreuses années, nous ne cessons de dénoncer l'extraordinaire lourdeur des formalités administratives ainsi que le poids excessif de la fiscalité et des charges des entreprises. Si ces revendications sont toujours d'une totale actualité, je souhaite aujourd'hui mettre plus particulièrement l'accent sur quatre séries d'obstacles qui compromettent gravement la vie et la création d'entreprises.

Premier obstacle : en France, la liberté d'entreprendre n'est qu'une liberté formelle car les difficultés pour parvenir à créer son entreprise sont majeures, la principale étant l'accès au financement.

Malgré l'existence de fonds communs de placement à risque et de fonds communs de placement dans l'innovation, une part encore très faible de l'épargne, orientée vers le lancement d'entreprises. Nous proposons que soit instauré un fonds commun de placement dans l'amorçage, réservé à la création d'entreprises, offrant à leurs souscripteurs des réductions d'impôts à la hauteur du risque encouru.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est en effet une bonne idée, qui est déjà mise en œuvre.

M. Alain Moyne-Bressand. Une fois résolus ces problèmes de financement, un deuxième obstacle, de taille, se dresse sur la route du créateur d'entreprise. C'est celui de la précarité de son statut.

Pendant toute sa période d'activité, l'entrepreneur a l'obligation de payer les cotisations les plus élevées pour bénéficier en retour du régime de couverture sociale le plus défavorable : pas d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, pas de dispositif d'assurance chômage, pas de 35 heures ou encore un régime de retraite totalement défaillant.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. Alain Moyne-Bressand. Pas vraiment de quoi encourager un jeune à se lancer dans l'aventure ! Il s'agit d'une discrimination tout à fait inacceptable dans une société fondée sur l'égalité. Il faut y remédier de toute urgence par le biais d'une réforme profonde de la fiscalité pour ne pas compromettre définitivement le développement de l'entreprise dans notre pays.

Comme l'on pouvait s'y attendre, les PME, les commerçants et les artisans sont dans l'incapacité de mettre en place les 35 heures à partir du 1^{er} janvier 2002.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ils prendront leur temps !

M. Alain Moyne-Bressand. Il s'agit du troisième obstacle, un obstacle nouveau, fruit d'une politique interventionniste, dogmatique et liberticide.

Le Gouvernement semble toutefois en avoir pris partiellement conscience puisqu'il a décidé, par décret, de présenter des mesures comportant le relèvement du

contingent d'heures supplémentaires. Celui-ci, qui était de 130 heures par an, passera à 180 heures en 2002, puis à 160 heures en 2003.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non, à 170 heures !

M. Alain Moyne-Bressand. Dont acte. Ce plafond reviendra, dès 2004, au chiffre initial de 130 heures. C'est bien cela ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Tout à fait !

M. Alain Moyne-Bressand. Ces mesures, prises sans la moindre concertation avec les PME et TPE, sont inadaptées à la situation.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je n'ai pas arrêté d'en faire, de la concertation !

M. Alain Moyne-Bressand. Celles-ci réclament l'augmentation du contingent d'heures supplémentaires libres à 200 heures et l'allègement du coût des 4 premières heures supplémentaires au-delà de la 35^e heure. Elles demandent également, pour les salariés, la possibilité d'épargner tout ou partie de leurs congés dus à la réduction du temps de travail.

M. Nicolas Forissier. Voilà ce qu'il faut faire !

M. Alain Moyne-Bressand. Elles doivent être entendues. Il y va de la pérennité de bon nombre d'entre elles et, par là-même, de la santé de notre économie.

M. Nicolas Forissier. Tout à fait !

M. Alain Moyne-Bressand. Je veux aborder la question des 35 heures du point de vue de l'entrepreneur lui-même, ce que, curieusement, personne ne fait jamais. Dans les petites entreprises commerciales ou artisanales dont les dirigeants travaillent seuls ou en couples – boulangers, garagistes ou plombiers –, comment est perçue la loi sur les 35 heures, alors même que ces derniers en effectuent entre 50 et 60, le tout pour un revenu souvent inférieur à celui d'un cadre moyen ? Elle est, personne ne peut s'en étonner, ressentie comme la plus grande des injustices et comme un facteur de démotivation préoccupant. En effet, non contents d'être les laissés pour compte de cette avancée sociale, les entrepreneurs en sont les principaux payeurs.

Aujourd'hui, la transmission de l'entreprise est taxée au même titre que n'importe quelle cession immobilière. C'est une hérésie, et le quatrième obstacle de la course à la création.

L'entreprise est un agent économique créateur de richesses et d'emplois. Elle doit, par conséquent, bénéficier de dispositions fiscales au moins aussi favorables que d'autres biens patrimoniaux, tels que les forêts ou les œuvres d'art.

Il convient d'assouplir les régimes fiscaux appliqués aux transmissions, que celles-ci interviennent sous forme de succession ou de vente. L'imposition doit, au final, se rapprocher de celle appliquée chez nos voisins européens, où les droits sont nettement inférieurs. En Grande-Bretagne, les droits de transmission sont totalement exonérés. En Espagne, l'exonération atteint 95 %. En Allemagne, il existe un abattement fédéral.

Dans notre pays, près de 500 000 entreprises sont actuellement en instance de transmission. Si de vraies mesures incitatives ne sont pas instaurées de toute urgence, 50 000 disparaîtront, faute de repreneurs.

M. Nicolas Forissier. C'est exact !

M. Michel Herbillon. C'est un vrai problème !

M. Alain Moyne-Bressand. La France, qui compte aujourd'hui 2 350 000 entreprises, devrait en compter 1 million de plus si elle avait la même capacité d'entreprendre que l'Italie, l'Angleterre et même l'Espagne.

Le budget qui nous est présenté, et qui reflète fidèlement la politique du Gouvernement...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. L'absence de politique !

M. Alain Moyne-Bressand. ... ne prend aucunement en compte la réalité de l'entreprise. Ce n'est certainement pas en considérant les chefs d'entreprise comme une caste de nantis, en les confinant dans un statut social d'une autre époque, en leur imposant dogmatiquement la réduction du temps de travail, que l'on pourra rattraper notre retard.

C'est pourquoi nous voterons contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. François Perrot.

M. François Perrot. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais développer un point important du budget qui nous est présenté, celui des mécanismes de financement des entreprises.

Les crédits de votre ministère, somme toute assez modestes au regard de la masse budgétaire se rapportant à des actions destinées spécifiquement aux PME et qui concernent l'ensemble des départements ministériels pour plus d'un milliard d'euros, ne contribuent que pour partie aux garanties d'emprunts accordées aux PME et plus spécialement aux très petites entreprises par les banques à travers les conventions SOFARIS, subventionnées elles-mêmes aux moyens de crédits gérés par la direction du Trésor.

La tendance est d'arrêter progressivement la politique de bonification d'intérêt, d'où la baisse des crédits prévus à cet effet, bonifications qui continuent néanmoins à peser sur nos finances publiques pendant la durée des prêts déjà accordés par les banques, et d'abonder à due concurrence les fonds de garantie de la SOFARIS.

En 2000 et 2001, 3,35 millions d'euros ont été apportés aux fonds TPE gérés par la SOFARIS. En 2002, il est prévu de verser 9,15 millions d'euros. Cette augmentation de 5,79 millions d'euros est à rapprocher de la baisse du même montant des crédits destinés au financement des prêts bonifiés.

Contrairement au rapporteur pour avis des crédits de votre secrétariat d'Etat qui déplore « la persistance » du Gouvernement « dans sa volonté de réduire la place des prêts bonifiés » auxquels « le monde des artisans » serait « très attaché »,...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Il est bien, ce rapporteur ! (*Sourires.*)

M. François Perrot. ... je me permets d'insister sur la meilleure adéquation du système de garantie de prêts bancaires à l'environnement économique des PME, en particulier des TPE.

Déjà, et ce n'est pas sur les bancs de l'opposition que l'on me contredira, la vocation de l'Etat n'est pas d'être un banquier. Le risque bancaire, quand il repose directement sur un engagement des finances publiques, s'apparente plus à une subvention détournée qu'à un contrat où chaque partie accepte un risque librement consenti.

De plus, si, comme le pense M. Charié, qui estime que « les PME se sentent persécutées par l'administration », alors facilitons les contacts entre les entrepreneurs et leurs interlocuteurs naturels, les banques ! Quand on se penche sur la structure des prêts bancaires contractés en matière de financement des créations de petites entreprises, on s'aperçoit, d'après les chiffres de l'APCE, que si près de 83 % des créateurs ont contacté, dans la phase de préparation de leur projet, au moins une banque, seuls 26 % ont contracté un prêt personnel, le plus souvent dans la banque qui gère leur compte personnel, ce qui amoindrit la limitation de la responsabilité financière de l'entrepreneur. D'ailleurs, la frontière entre l'argent personnel et l'argent professionnel est très poreuse : un créateur sur deux déclare régler personnellement les dépenses de son entreprise.

Le système de bonification d'intérêts ne présentait pas de corrélation systématique entre le volume des moyens engagés par la collectivité publique et la qualité des outils de mesure, peu fiables, de leur efficacité.

Comme l'étude financière des projets de création d'entreprises est en général faible, il est nécessaire de rendre les conditions de démarrage de l'activité les meilleures possible, pour éviter qu'ensuite, alors qu'ils doivent assurer le fonctionnement quotidien de leur entreprise, les entrepreneurs ne recourent à des expédients comme l'absence de rémunération ou le règlement personnel des dépenses professionnelles.

La plupart des politiques publiques des pays voisins s'appuient sur le cautionnement de prêts privés tant pour le renforcement des fonds propres que pour l'investissement en recherche et développement ou encore pour l'investissement en matériel.

Je pense que le Gouvernement est bien inspiré de s'orienter vers ce système pour aider à la création de PME et pour sécuriser celles qui sont déjà créées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon.

M. Michel Herbillon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a manifestement de la part du Gouvernement une incompréhension profonde des attentes et des besoins des entrepreneurs, des commerçants et des artisans de notre pays, qui se sentent aujourd'hui oubliés alors qu'ils représentent un secteur clé de l'économie.

Votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat et, plus généralement, la politique menée depuis plus de quatre ans par le Gouvernement sont, en effet, en décalage complet avec les contraintes et avec les difficultés de ceux qui entreprennent et qui innovent dans notre pays.

Je ne dis pas cela seulement parce que le projet de budget que vous nous présentez est, à périmètre constant, en baisse de 3,1 %. Même si ce recul reflète le manque d'attention portée par le Gouvernement au problème des PME, du commerce et de l'artisanat, l'essentiel pour les professionnels du secteur est ailleurs car 2002 s'annonce pour eux comme une année noire.

Outre les contraintes administratives qui continuent inlassablement à peser sur eux, les professionnels de ces secteurs savent qu'ils devront faire face non seulement à un ralentissement économique très marqué, mais aussi au passage à l'euro et à la mise en œuvre des 35 heures. Excusez du peu !

Dans un tel contexte, je regrette que le Gouvernement n'ait pas mis en œuvre une politique de soutien aux entrepreneurs, aux artisans et aux commerçants susceptible de les aider à franchir ce cap difficile. Face à la dégradation indiscutable de la conjoncture économique,

ils étaient pourtant en droit d'attendre une vraie baisse de la pression fiscale et des charges sociales qui entravent leur développement. Même dans vos rangs – il suffit de relire le rapport Charzat –, on souligne l'urgence de mesures fiscales en faveur des entreprises telles que la réforme de la taxe professionnelle et la baisse de l'impôt sur les sociétés.

Le Gouvernement ne répond à aucune de leurs attentes, hormis la reconduction du dispositif de réduction d'impôt pour souscription au capital de sociétés non cotées.

Les baisses d'impôts sont donc une nouvelle fois reportées, qu'il s'agisse, par exemple, de l'accroissement de la déduction fiscale du salaire des conjoints ou de l'abattement de 20 % sur les bénéfices des PME en forme sociétaire qui n'adhèrent pas à un centre de gestion agréé. Surtout, l'extension du taux réduit de TVA à toutes les entreprises de main-d'œuvre, notamment dans le secteur de la restauration, est encore une fois écartée par le Gouvernement.

M. Michel Meylan. Eh oui !

M. Alain Ferry. C'est malheureux !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le Gouvernement fait bien ! La mesure coûterait 20 milliards !

M. Michel Herbillon. Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Fabius avait lui-même proposé cette extension alors qu'il était président de l'Assemblée nationale. Nous continuerons pour notre part à défendre, comme nous le faisons depuis quatre ans, le taux de TVA à 5,5 % pour la restauration.

Il s'agit d'abord d'une mesure d'équité, qui permettra de rétablir les règles d'une concurrence saine avec le secteur de la restauration rapide. Mais il s'agit surtout d'une mesure qui favorisera la consommation et l'activité dans un secteur à haut potentiel de création d'emplois. Nous aurons l'occasion de réaffirmer notre volonté de voir cette réforme aboutir puisque mon groupe parlementaire a inscrit l'examen d'une proposition de loi visant à ramener le taux de TVA à 5,5 % pour la restauration à l'ordre du jour de notre assemblée. Ce texte viendra en discussion le 11 décembre. Il faudra bien que, sur ce sujet, le Gouvernement et la majorité prennent leurs responsabilités !

M. Nicolas Forissier. Ce sera un test !

M. Michel Herbillon. Le passage à l'euro est une autre source d'inquiétude et de difficulté pour les très petites entreprises, les PME, les artisans et, surtout, pour les commerçants, qui seront tenus pendant six semaines de mettre en circulation la nouvelle monnaie et d'assurer le retrait des francs. Or cette tâche, convenez-en, monsieur le secrétaire d'Etat, ne fait pas partie de leurs missions naturelles et va leur créer de nombreux problèmes pratiques...

M. Nicolas Forissier. Et de sécurité aussi !

M. Michel Herbillon. En dépit de cela, le Gouvernement n'a pas jugé bon d'instaurer des mesures de compensation, qu'il s'agisse d'un crédit d'impôt exceptionnel ou de l'allègement, voire de la suppression des frais de transaction par cartes bancaires. C'est à mon sens tout à fait regrettable.

Enfin, le passage aux 35 heures au 1^{er} janvier 2002 est sans aucun doute l'obstacle le plus difficile à franchir pour les petits entrepreneurs, les artisans et les commerçants.

Vous avez déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat, la semaine dernière, devant la commission de la production et des échanges, que « l'objectif du Gouvernement est d'améliorer l'environnement fiscal et juridique des PME ». Il serait temps ! Quel aveu sur ce que vous n'avez pas fait ! Le Gouvernement, qui est au pouvoir depuis près de cinq ans, aurait été bien inspiré de réaliser cet objectif par des mesures concrètes...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je vais vous les énumérer !

M. Michel Herbillon. ... plutôt que de procéder à des incantations ou de formuler des vœux pieux.

Vous aviez la durée, vous aviez les marges de manœuvre. Or vous avez gaspillé l'une et les autres.

Croyez-vous vraiment que la loi sur les 35 heures – la loi sans doute la plus dogmatique et la plus irréaliste à laquelle les entrepreneurs, les artisans et les commerçants aient été confrontés depuis des décennies – réponde à votre objectif d'amélioration de l'environnement fiscal et juridique des PME ?

Dans les petites structures, les 35 heures, ce ne seront pas des emplois en plus. Nous l'avons souligné avec tous nos collègues de l'opposition à chaque discussion du budget des PME. Il y a deux ans, je reconnaissais moi-même que « la réduction du temps de travail se soldera par plus de paperasserie, plus de contraintes et une réglementation encore plus complexe à appliquer, par des problèmes d'organisation insurmontables et, surtout, par des importants surcoûts salariaux ».

Mme Christine Boutin. C'était réaliste !

M. Michel Herbillon. Le Gouvernement a pris enfin conscience du caractère inapplicable de sa loi, de cette loi sur les 35 heures qui suscite l'étonnement amusé ou, pire, l'apitoiement navré de nos partenaires étrangers. Souvenez-vous de ce que disait le ministre allemand de l'économie et des finances : les 35 heures sont une très bonne chose pour l'Allemagne.

M. Alain Ferry. Tout à fait !

M. Michel Herbillon. C'est la raison pour laquelle vous avez récemment présenté des mesures d'assouplissement, dont le relèvement du contingent d'heures supplémentaires.

M. Nicolas Forissier. C'est insuffisant !

M. Michel Herbillon. Ce n'est pas vous personnellement qui êtes en cause, monsieur le secrétaire d'Etat, vous dont je connais l'attachement à un certain nombre de valeurs. Mais vous êtes membre d'un gouvernement et donc solidaire de ce gouvernement, y compris lorsqu'il fait de très mauvaises choses.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il en fait aussi de très bonnes !

M. Michel Herbillon. Les mesures que vous avez prises pour relever le contingent d'heures supplémentaires restent notoirement insuffisantes pour résoudre le casse-tête auquel sont confrontés les petites entreprises, qui sont dans l'impossibilité d'embaucher un salarié supplémentaire tant que le niveau des charges sociales sera aussi élevé.

En réalité, les 35 heures, comme votre texte dit « de modernisation sociale » – d'ailleurs, quelle curieuse expression pour un texte qui n'est ni moderne ni social ! – vont se traduire par de nouvelles contraintes pour les entrepreneurs. Leurs dispositifs illustrent d'une façon

emblématique le fait que le Gouvernement et la majorité plurielle n'ont toujours pas fait le deuil de leur défiance idéologique vis-à-vis du monde de l'entreprise...

Mme Christine Boutin. Il faut le dire !

M. Michel Herbillon. ... et demeurent réticents à défendre l'esprit d'initiative et la liberté d'entreprendre dans notre pays.

Votre projet de budget s'inscrit parfaitement dans cette logique. Vous comprendrez donc que, comme le groupe Démocratie libérale et Indépendants et toute l'opposition, je ne l'approuve pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Vachez.

M. Daniel Vachez. Monsieur le secrétaire d'Etat, alors que nous avons su, tels les meilleurs capitaines, tirer profit des vents et des courants de la croissance, il me semble aujourd'hui essentiel, quand leur intensité faiblit, que le Parlement, à l'occasion de la discussion du budget des PME, du commerce et de l'artisanat, porte une attention toute particulière à la consommation, donc aux consommateurs. D'ailleurs, n'êtes-vous pas aussi chargé de la consommation ?

Nos concitoyens, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, ont permis, depuis quatre ans, d'élever puis de maintenir, grâce à l'action efficace du Gouvernement en matière de pouvoir d'achat et au sentiment d'une confiance retrouvée – les 35 heures y sont pour quelque chose –, un haut niveau de consommation interne, dopant ainsi la croissance et permettant à la France de faire mieux que de nombreux autres pays industrialisés.

Or si nous nous préoccupons légitimement de la condition des producteurs et des distributeurs, nous devons tout autant nous préoccuper de la qualité de la production, condition *sine qua non* de la confiance des consommateurs et donc de la poursuite de la consommation et de la croissance.

La crise de la vache folle et les autres crises alimentaires non négligeables qui la suivirent ont fait prendre conscience à tous d'une inquiétude sociétale majeure, mais sans doute jusque-là sous-estimée. Depuis l'apparition de l'ESB, il est indéniable que la sécurité alimentaire est devenue pour nos concitoyens une préoccupation essentielle, très correctement assumée par le Gouvernement avec l'appui de sa majorité.

Mme Christine Boutin. Dites-le aux éleveurs !

M. Daniel Vachez. La conséquence directe et concrète de l'importance accordée par le Gouvernement à ce sujet est l'augmentation constante – 1,7 million en 1999, 2,7 millions l'an dernier et 3 millions en 2002 –, de la subvention publique à l'AFSSA.

Mais nos concitoyens ont de nouvelles préoccupations, corollaires d'une société du progrès. Certaines d'entre elles concernent les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et plus particulièrement la téléphonie mobile.

De nouveau, le Gouvernement a su prendre la mesure de l'inquiétude suscitée par l'installation des relais-émetteurs et, depuis la circulaire du 23 octobre dernier, leur implantation obéit à des règles précises et strictes : ils doivent préserver la santé des riverains sans nuire à la qualité des communications téléphoniques.

Ces deux exemples, concernant, l'un, la sécurité alimentaire et, l'autre, la sécurité environnementale, illustrent parfaitement la variété et la pluralité des préoccupations des consommateurs et des réponses qui y sont

apportées. Mais si nous pouvons nous réjouir de telles mesures, nous regrettons que d'autres acteurs, également essentiels, de la protection des consommateurs n'aient pu bénéficier d'une progression de l'aide publique.

Nos concitoyens paraissent depuis plusieurs mois adopter un comportement consumériste responsable et vigilant, qui se manifeste notamment par la hausse significative des ventes des publications de l'INC, l'Institut national de la consommation.

Le rôle de vigie de l'Institut est donc reconnu, admis et encouragé, non plus seulement par les associations de consommateurs, mais aussi par une part toujours plus importante de la population. L'INC et les associations de consommateurs sont plus que jamais les interlocuteurs dont le Gouvernement et le Parlement ont besoin pour répondre efficacement aux attentes légitimes des Français.

Aussi me paraît-il nécessaire de vous proposer, monsieur le secrétaire d'Etat, d'augmenter de manière conséquente, comme vous l'avez fait pour l'AFSSA, la subvention de l'Etat à l'INC et aux associations de consommateurs, qui sont plus que jamais d'« utilité publique ».

Votre budget est un bon budget. Mais il serait nécessaire que vous répondiez d'une manière ou d'une autre à cette préoccupation vitale pour le bon fonctionnement de l'Institut national de la consommation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les conséquences économiques qui pourraient résulter des attentats terroristes du 11 septembre dernier aux Etats-Unis et dont on ne mesure pas encore suffisamment l'ampleur, les perspectives de récession mondiale en 2002 affirmées par le rapport de la Banque mondiale, l'augmentation du taux de chômage, le passage à l'euro, l'application des 35 heures pour les PME-PMI de moins de vingt salariés, l'augmentation de la pression fiscale et sociale préoccupent fortement les chefs d'entreprise.

Pour relever ces défis, il convient, aujourd'hui plus que jamais, dans un contexte économique incertain, d'assurer aux PME un environnement favorable à leur création et à leur développement.

Les entreprises font preuve de dynamisme et d'esprit créatif, mais le budget que vous nous présentez pour 2002, monsieur le secrétaire d'Etat, ne s'inscrit pas dans la même démarche.

Je regrette que la progression des crédits de votre ministère résulte uniquement du transfert de la dotation versée à l'Agence pour la création d'entreprises.

L'accès au crédit pour les entreprises, notamment dans leur phase de démarrage, pose encore de nombreuses difficultés. Avec 5 000 prêts à la création d'entreprises, nous sommes loin, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'objectif initial du dispositif, mis en œuvre par votre prédécesseur, de 20 000 contrats de prêt par an.

Au-delà de la campagne d'information que vous envisagez de lancer pour promouvoir cette action, il faudrait au préalable s'interroger sur les raisons de la frilosité des banques à s'engager dans cette nouvelle procédure de financement et sur la complexité de mise en œuvre de ce soutien aux entreprises.

Il faut trouver une réponse aux exigences croissantes des banques en matière de garantie financière car il n'est pas normal d'imposer systématiquement aux conjoints de se porter caution.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est vrai !

M. Michel Meylan. L'institution d'un patrimoine d'affectation, qui ferait la distinction entre les biens utilisés pour l'activité économique de l'entreprise et les biens personnels, pourrait constituer à mon sens une réponse appropriée à ces problèmes.

Le maintien des crédits à un niveau identique par rapport à 2001, opéré par un simple redéploiement des crédits des prêts bonifiés vers le fonds de garantie d'emprunts accordés aux PME, ne masque pas la baisse des crédits d'action économique et ne peut répondre de manière satisfaisante aux problèmes que je viens d'évoquer.

S'agissant de la marche des entreprises, la question récurrente des délais de paiement mérite une attention toute particulière. Le ralentissement économique qui s'annonce relancera nécessairement le débat sur la réforme du crédit interentreprises.

Ce type de crédit – largement supérieur à l'ensemble du crédit bancaire à court terme – consenti par les banques aux entreprises industrielles et commerciales, pénalise fortement les entreprises de la sous-traitance. Dans la vallée de l'Arve, le secteur du décolletage, qui compte plus de mille PME, est directement confronté à cette pratique de la part des grands donneurs d'ordre.

Il faut impérativement raccourcir les délais de paiement. D'autant que, et vous le savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, le crédit interentreprises grève les trésoreries des PME et est aussi la source de nombreuses défaillances d'entreprises.

Quelle réponse envisagez-vous d'apporter à ces pratiques ? Plus largement, comptez-vous réellement entreprendre une réforme de la sous-traitance ?

En ce qui concerne la transmission des entreprises, des mesures incitatives doivent rapidement être mises en place pour assurer le renouvellement de notre tissu industriel. Le projet de loi d'orientation pour l'artisanat et les petites entreprises, qui doit être présenté prochainement au Parlement, devrait comporter des dispositions en ce domaine. Pouvez-vous nous en exposer le contenu ou nous en préciser au moins les orientations ?

L'année 2002 sera également marquée par le passage à l'euro et par l'application des 35 heures aux entreprises de moins de vingt salariés.

Le Gouvernement a fait le choix de conserver les deux monnaies jusqu'au 17 février 2002 et de s'appuyer sur les commerçants et les artisans pour le processus de retrait des pièces et des billets en circulation. Je déplore qu'aucune compensation sérieuse n'ait été à ce jour accordée pour soutenir ces entreprises. Mis à part l'instauration d'un maigre dispositif spécifique d'amortissement, vous avez refusé le crédit d'impôt exceptionnel, la réactualisation du montant de la garantie à 30 euros pour les petits chèques et la suppression de la commission sur les paiements par carte bancaire inférieurs à 30 euros.

Quant à la réduction du temps de travail, les mesures d'assouplissement prises par le Gouvernement pour les PME demeurent encore insuffisantes pour favoriser la création d'emploi.

L'application des 35 heures place nos entreprises dans une situation délicate par rapport à celles de nos partenaires européens, qui ne sont pas soumises aux mêmes contraintes.

Si l'on ajoute l'accroissement de la pression fiscale, l'absence de baisse réelle des charges sur les bas salaires, les nouvelles charges sociales pour les entreprises, le refus

de baisser le taux de la TVA dans le secteur de la restauration – pourtant fortement créateur d'emplois –, l'absence de réponse à la pérennisation du taux de TVA réduit pour le secteur du bâtiment au-delà de l'année 2002, la trop lente décreue des formalités administratives et la multiplication des réglementations européennes de plus en plus contraignantes, le bilan de l'action gouvernementale en faveur des PME, du commerce et de l'artisanat n'est pas à la hauteur de l'attente de ceux qui pourraient en bénéficier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, merci à tous, vous qui êtes là ce vendredi après-midi, pour débattre d'un budget qui n'est peut-être pas élevé mais qui, à travers tous les crédits qu'il génère et l'incidence qu'il a sur l'emploi de proximité et l'aménagement du territoire, revêt une importance certaine.

Si on le compare à celui d'autres secteurs, d'autres catégories sociales que vous défendez avec la même véhémence et la même bonne volonté, on peut regretter qu'il ne soit pas plus élevé. Mais il correspond, et je vais vous le démontrer, à la demande d'un secteur que je connais et qui n'est pas « sinistré » ainsi que certains l'ont prétendu.

De fait, messieurs de la majorité, vous avez parlé d'un secteur oublié, sinistré, d'un manque d'attention. Mais il conviendrait d'abandonner cette logorrhée, habituelle aux budgets, que j'ai pratiquée pendant deux ans, mais que j'ai bien vite délaissée car elle relève d'un exercice convenu...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Quel aveu !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pourquoi tant de manichéisme quand il s'agit des commerçants, des artisans, des PME de ce pays ? J'ai parfois le sentiment, en vous entendant, de ne pas habiter les mêmes régions !

J'ai visité quarante-quatre départements en un an. Certes, je connais les difficultés des entreprises, car je les rencontre ! Comme j'ai rencontré aussi des garagistes qui gagnent 9 000 francs par mois.

Pour autant, moi qui ai parcouru des foires, des marchés, des chambres de commerce, des chambres de métiers, qui ai participé à de nombreux colloques, qui suis allé rencontrer des commerçants et des artisans, avec les comptables, avec le train de l'euro, avec les 10 000 commerçants pilotes, je peux vous affirmer que la réalité économique, sur le terrain, n'est pas celle que vous décrivez. Elle est tout autre.

Bien sûr, on me parle des 35 heures.

M. Michel Herbillon. Ce n'est pas rien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Bien sûr, on me parle de l'euro.

M. Michel Herbillon. Enfin, vous le reconnaissez !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Bien sûr, on me parle des charges. Mais cela ne justifie

pas, mes chers amis, de donner cette image d'un secteur économique chargé comme une mule qu'on mènerait à l'abattoir.

Cela dit, monsieur Herbillon, j'ai aimé le ton que vous avez employé, car il était dénué d'agressivité et je vous en remercie. J'essaierai de faire de même pour tenter de vous expliquer qu'il faut faire la part des choses, car la bouteille n'est pas totalement vide ou totalement pleine : elle est à moitié vide et à moitié pleine.

Certains l'ont fait et je leur en sais gré. M. Forissier, en particulier, a expliqué en quoi il n'était pas d'accord – ce que le Gouvernement peut tout à fait entendre.

Mais, d'une manière générale, ce ne fut pas le cas. Et je vous assure que votre discours suffirait à démobiliser les acteurs économiques de notre pays.

M. Michel Herbillon. Ce que nous disons est la réalité !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Voulez-vous décourager les gens d'entreprendre, dans le contexte de consommation et de création d'entreprise que nous connaissons ? Jugez-en par ces chiffres, qui viennent d'ailleurs contredire vos analyses : 177 000 créations d'entreprise en 2000, record jamais égalé ! Et malgré les difficultés du 11 septembre que beaucoup ont évoquées, nous en étions, au 1^{er} octobre, à 154 000.

Chaque année, 35 heures ou pas 35 heures, charges ou pas charges, 50 000 à 60 000 entreprises disparaissent et celles qui disparaîtront en 2002 ne le feront pas à cause de l'euro ou des 35 heures, mais pour des raisons liées au marché. Voilà le contexte dans lequel j'aimerais que nous nous situions.

Je remercie bien entendu Didier Chouat et Jean-Paul Charié, dont les rapports éclairent, cette année encore, avec un grand souci d'objectivité le projet de budget que je vous présente aujourd'hui. Je souhaite aussi saluer le travail des parlementaires que j'ai rencontrés en commission et dans les groupes de travail, qui font souvent de nombreuses propositions et qui ont été entendus dans le cadre du rapport Chouat-Daniel.

Premier point à considérer : le volume du budget et les baisses de charges. Quelle est la réalité des chiffres inscrits dans les comptes de la nation ?

Ce budget est modeste, je l'ai reconnu. Néanmoins, et malgré tout ce que vous avez dit, il est globalement en augmentation. Pourquoi ? Parce qu'il faut tenir compte du budget *stricto sensu* mais aussi du FISAC qui finance les actions économiques des chambres de métiers. M. Charié a trouvé artificiel de raisonner ainsi. Il n'empêche que les actions économiques financées par le budget diminuent mais qu'elles augmentent dans le FISAC. Si on additionne les moyens budgétaires à ceux du FISAC, on atteint 128 millions d'euros, contre 124 millions l'année dernière. Globalement, les aides auront augmenté de 4 millions d'euros en 2002.

M. Michel Herbillon. Avec ou sans APCE ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il n'y a donc pas eu de baisse.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très bel exercice intellectuel ! Merci, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non, monsieur le rapporteur, je ne suis pas forcément très intellectuel. « L'aubépine en fleur » a été mon alphabet. Je n'en ai gardé que ces fleurs-là.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. C'est pour cela que vous vous raccrochez aux branches ! (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mais celles-là ont quelques épines. La citation n'était pas de moi, mais de René Char.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très grand poète !

Mme Christine Boutin. Mais c'est merveilleux, monsieur le ministre...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Un peu de poésie, ça change !

M. Gengenwin, que je connais bien, disait que ce n'était que du discours programmatique, mais pas la réalité. Je lui répondrai que la réalité, ce sont les baisses de charges qui ont eu lieu depuis trois ans.

Je rappelle que le Gouvernement que vous avez soutenu auparavant avait dû augmenter la TVA de 2 % et créer la surtaxe Juppé de 10 % pour éponger les factures du gouvernement Balladur de 1993-1995. C'était votre problème !

M. Nicolas Forissier. Il fallait bien payer vos factures !

M. Michel Herbillon. Vous êtes au pouvoir depuis près de cinq ans !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Depuis quatre ans, la taxe professionnelle a été profondément réformée dans un sens favorable à l'emploi. Pour les entreprises, cela s'est traduit par un avantage fiscal net de 1,5 milliard d'euros en 1999 ; de 2,6 milliards d'euros en 2000 ; de 3,74 milliards d'euros en 2001 ; de 5,7 milliards d'euros en 2002 et de 5,7 milliards d'euros en 2003. Si ce n'est pas une baisse réelle, qu'est-ce que c'est ?

Par ailleurs, la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, dite surtaxe Juppé, va faire l'objet d'un allègement de 3 milliards d'euros pour les TPE, les PME et les entreprises. L'institution d'un impôt réduit sur les sociétés va leur rapporter 0,5 milliard d'euros en 2001 et 1,07 milliard d'euros en 2002.

Mme Christine Boutin. C'est curieux, elles ne s'en rendent pas compte !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le relèvement du régime des micro-entreprises pour la franchise de la base de la TVA a porté sur 27 000 et 76 300 euros. L'allègement des droits d'enregistrement a été abaissé. Le taux global de l'imposition des fonds de commerce est passé de 7 % à 4,80 % pour l'année 2002. Voilà encore un allègement fiscal de 121 millions d'euros, qui intéresse 60 000 ventes de fonds de commerce. Et j'aurais encore pu parler de la TVA ou de la taxe sur les salaires.

Voilà ce que nous avons fait, en quatre ans, mesdames, messieurs les députés.

M. Nicolas Forissier. Compte tenu de la marge de manœuvre de la croissance, c'est bien peu !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Voilà où sont passés les fruits de la croissance ! Croissance que vous n'aviez pas vue, que vous avez niée à l'époque, mais qui a porté ses fruits. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous me parlez souvent du FISAC, ou plutôt des grandes amputations du FISAC. De grâce ! J'aurais envie de vous dire : « Pas vous, pas ça ! » A-t-on opéré des prélèvements sur le FISAC en 1997, en 1998, en 1999, ou en 2000 ? Non !

M. Nicolas Forissier. Heureusement !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Dans le même temps, nous avons fait passer les crédits du FISAC de 300 à 440 millions. Vous ne les avez pas augmentés !

M. Germain Gengenwin. Vous lui « piquez » 700 millions de francs !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Gengenwin, je voudrais vous rappeler, à vous et à vos amis, qu'aucun prélèvement n'a été opéré sur le FISAC en 1997, 1998 et 1999 alors que vous lui avez prélevé 103 millions en 1995 et 56 millions en 1996. Bref, vous l'avez fait deux fois en deux ans, alors que nous l'avons fait une fois en cinq ans. Et vous voudriez aujourd'hui nous donner des leçons de sauvegarde du FISAC ?

M. Germain Gengenwin. Dans ce budget, vous lui prélevez 105 millions d'euros !

M. Michel Herbillon. Vous allez remonter à la guerre des Gaules ? Cela fait quatre ans et demi que vous êtes au pouvoir !

Mme Christine Boutin. Ce n'est pas parce que nous avons fait des erreurs qu'il faut les copier !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mais nous ne les avons pas copiées pendant quatre ans sur cinq, madame la députée.

Je vais maintenant répondre aux questions ; je répondrai à propos des 35 heures et l'euro à la fin, si le temps m'en est donné.

M. Michel Herbillon. Il faut garder le meilleur pour la fin !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce budget ne sacrifie aucune des priorités du secrétariat d'Etat : ni le développement économique de l'artisanat, ni les contrats Etat-régions, ni la formation ; leurs crédits ne sont en aucun cas amoindris. Il a même l'ambition de devenir le budget de la création des entreprises en France. C'est comme cela qu'il faut lire le rattachement des crédits de l'Agence pour la création d'entreprises au secrétariat d'Etat.

Le budget du secrétariat d'Etat est le budget des engagements tenus, le budget d'un véritable projet pour les petites entreprises sur notre territoire.

Le secteur de l'animation économique n'était pas, budgétairement, en très bon état. Les crédits budgétaires ne permettaient pas de répondre aux besoins des professionnels sur les territoires. L'abondement des moyens au travers du FSU ne s'était pas fait dans des conditions satisfaisantes. Nous avons redressé cette situation, et nous l'avons fait de deux façons.

D'abord, en distinguant le financement de fonctionnement du financement des projets.

En 2001, nous avons essayé les plâtres de cette nouvelle procédure : d'où des retards, des ajustements dans les dossiers. Mais, au final, ce fut un succès. 300 conventions ont été signées. Les règles du jeu sont désormais plus claires pour tous les acteurs. Vous avez à de nombreuses reprises cité le congrès de l'UPA, qui définit les nouvelles règles d'attribution de ces crédits de développement économique. La décision a été saluée par de nombreux applaudissements. Il en est résulté une plus grande clarté, une plus grande rapidité dans le paiement, ce dont

tout le monde paraît aujourd'hui satisfait. Dans un système DGE, on définit les projets. On sait quels sont les projets éligibles ; dès qu'ils sont éligibles, ils sont financés. Cette simplification convient aux acteurs de l'économie.

Ensuite, en donnant des moyens à l'artisanat par le biais du FISAC.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres. Mais j'ai entendu M. Poignant et je ne peux pas comprendre que l'on critique l'action menée par le FISAC au bénéfice de l'artisanat ; car elle est expressément prévue par les textes. M. Nicolas Forissier a d'ailleurs fait un très beau FISAC à La Châtre, en milieu rural. Vous aussi, monsieur Poignant. Et je tiens à vous rappeler que j'ai été le premier membre du Gouvernement à intervenir pour répondre au drame de Toulouse en envoyant le soir même 15 millions de francs pour les artisans et la municipalité de Toulouse afin qu'on puisse faire face aux premières mesures. Même si on en a très peu parlé à l'époque, il faut savoir que c'est grâce au FISAC que nous l'avons fait.

Le FISAC est sauvegardé, la TACA augmente. Et de l'avoir fait passer en deux budgets, de 400 à 440 millions de francs, ce n'est pas si mal. Cet effort budgétaire touche l'ensemble des ORAC, des OPARCA, des FISAC sur le terrain.

Les règles d'engagement financier sont aussi rigoureuses que pour les autres dossiers FISAC et je vous en remercie.

Au total, les aides du développement économique des entreprises n'ont pas diminué, elles ont augmenté de 151,7 millions de francs en 1999, à 154 millions de francs en 2000 et elles atteindront 156 millions de francs en 2002. Rappelez-vous ce chiffre !

Non seulement les aides économiques ne baissent pas, mais elles augmentent. Nous avons là une base solide pour l'action économique de nos territoires.

Permettez-moi de vous dire un mot sur les ressources des chambres de métiers. J'aurais l'occasion tout à l'heure de défendre un relèvement très substantiel de ces ressources, de 3,07 %.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Ce n'est pas suffisant !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Quelle autre institution publique connaîtra la même progression en 2002 ? Je n'en connais pas ! Le droit fixe passera à 99 euros, soit une augmentation de près de 20 francs contre 7 francs l'an dernier.

L'Etat s'était engagé à consolider les moyens financiers consacrés à l'artisanat ; nous pouvons dire que l'engagement a été tenu. Le Gouvernement affiche ainsi clairement sa priorité en faveur de l'artisanat. Il le fait dans un souci de maîtrise des prélèvements obligatoires. En effet, on ne peut pas demander plus à l'impôt et moins au contribuable – selon une formule qui n'est pas de moi, je vous l'avoue.

Je garde, comme vous, la conviction que ces mesures : développement économique, augmentation du droit fixe, vont dans le bon sens. Pour autant, nous ne pouvons pas nous estimer entièrement satisfaits du mode de financement des chambres de métiers. Didier Chouat l'avait très bien indiqué dans un rapport très complet sur la question et dont je partage nombre de ses conclusions, qui restent d'actualité. Je souhaite, avec la loi d'orientation, qui viendra au début de l'année.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Il était temps !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je suis arrivé au Gouvernement depuis un an. Je me suis engagé dans ce domaine, comme je l'ai fait s'agissant de l'assouplissement des 35 heures.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Il y avait d'autres ministres avant vous !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ils ont fait d'autres réformes, et non des moindres.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Pas celle-là !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Les contrats Etat-régions constituent un volet fondamental de l'action du secrétariat d'Etat. Je ne vous avais pas caché l'an dernier, à cette tribune, que les crédits inscrits en loi de finances pour 2001 étaient une première amorce pour le XII^e Plan, qu'il nous faudrait très vite monter en puissance. Certains d'entre vous l'ont évoqué. Notre budget souffre en effet d'un paradoxe en matière de contrats Etat-régions. Les taux de réalisation du XI^e Plan ont été particulièrement bons, 96,53 % exactement. Et pour le XII^e Plan, grâce aux élus, grâce à vous, grâce aux choix faits en régions et arbitrés, pour le volet Etat, par le Premier ministre, nous sommes passés à 602,8 millions de francs programmés pour la période 2001-2006, contre 269 millions pour la période précédente.

Si nos dotations budgétaires 2001 avaient seulement été reconduites, nous serions devenus *ipso facto* les moins bons élèves en exécution. C'était payer fort cher la rançon du succès des actions en faveur du commerce et de l'artisanat des territoires.

Je m'étais donc engagé l'année dernière, à obtenir une revalorisation des crédits Etat-régions. 2002 marque une première étape dans le rattrapage. Les crédits de paiement augmentent de 0,54 % million d'euros. Plus important, en début de contrat de plan, les autorisations de programme sont majorées de 1,8 million d'euros. L'engagement pris s'agissant des contrats de plan a donc été tenu.

Tout cela n'a pas été accompli par un quelconque artifice. Grâce à la taxe des grandes surfaces, qui est l'expression directe de la solidarité entre les grandes entreprises et les plus petites, les crédits du FISAC ont augmenté de 140 millions de francs entre 1998 et 2002, soit une hausse de 46,76 % en quatre ans.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Collectés !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non, attribués !

Ce budget offre ensuite un véritable projet pour les petites entreprises sur nos territoires. Tout le monde a parlé de la création des entreprises, et je vous en remercie.

D'abord, admettez que nous sommes passés d'une culture salariale à une culture entrepreneuriale. 64 % des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans veulent créer une entreprise.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. C'était le cas avant !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pas du tout ! Souvenez-vous du succès qu'a connu, les semaines précédentes, le salon de la création d'entreprises.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Cela a toujours été le cas !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non, puisqu'il y en avait moins.

Entendons-nous : la responsabilité première des pouvoirs publics est de favoriser l'environnement économique, comme vous l'avez souhaité,...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Les socialistes ont des qualités, mais sûrement pas celle-là !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... de proposer des perspectives de croissance, des débouchés, de favoriser l'emploi pour accorder les meilleures chances de succès aux créateurs. Cette politique macro-économique en faveur de la croissance et de l'emploi reste au cœur de l'action du Gouvernement, comme le Premier ministre l'avait énoncé dans son discours de politique générale en juin 1997.

Il me revient, plus modestement, de travailler sur la microéconomie de la petite entreprises : mesures fiscales et sociales, simplifications administratives, réforme du code des marchés publics, que nous avons mises en œuvre concrètement. Je peux vous en donner la liste, contrairement à ce que certains d'entre vous ont affirmé. En même temps, il faut renforcer la cohérence des moyens publics. Le secrétaire d'Etat a vocation à être au centre de l'action du Gouvernement en matière de création d'entreprises.

C'est dans cet esprit que nous avons créé récemment l'ADPME, qui est l'équivalent de la SBA aux Etats-Unis et qui regroupe la Caisse des dépôts, la PCE et des réseaux.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. La BDPME a été créée avant ! Vous avez juste changé son nom !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pas du tout ! Il faut l'accompagnement, le financement ainsi que le soutien de la Caisse des dépôts. Je pense que cette ADPME va devenir une sorte de guichet, de plateforme unique à laquelle vont s'adresser l'ensemble des créateurs et des financeurs.

J'ai conscience, mesdames et messieurs les députés, que notre effort financier en faveur de la création d'entreprises doit s'intensifier dans la droite ligne de ce que nous avons entrepris ces deux dernières années.

Les garanties SOFARIS passent – tenez-vous bien, monsieur Perrot ! – de 3,35 à 9,15 millions d'euros, c'est-à-dire qu'elles sont pratiquement multipliées par trois. Je veux redire ici que cette action ne se fera pas au détriment des encours de prêts bonifiés aux artisans, dont le volume est estimé à 3,5 milliards de francs, soit 530 millions d'euros, pour 2002.

Toutes ces mesures en faveur de la création d'entreprises sont concrètes, visibles sur les territoires, applicables, utiles pour celles et ceux qui créent ou transmettent leur entreprise. Cet effort budgétaire et financier – n'oublions pas l'augmentation des moyens de la BDPME – est réel et doit être complété.

Nous avons le sentiment commun que le premier secteur économique du pays – deux millions d'entreprises, 44 % des salariés – n'a ni la reconnaissance ni le statut à la hauteur de son rôle dans le développement économique des territoires. Mais ce budget est en progrès par rapport à tous ceux qui l'ont précédé.

M. Michel Herbillon. Vous avez toujours l'œil dans le rétroviseur !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non, j'ai l'œil fixé sur la création d'entreprise, autrement dit sur l'avenir.

C'est pourquoi nous avons l'ambition d'un texte fondateur pour l'entrepreneur : le projet de loi pour le développement des TPE.

Avec le rapport de M. Chouat et M. Daniel, nous faisons le constat que notre économie a laissé les petites entreprises à la marge de ses centres d'intérêt. Le mal est connu : notre droit, notre fiscalité, nos règles sociales, notre environnement culturel et éducatif restent tournés vers la grande entreprise. La forme sociale de l'entreprise prime sur l'homme entrepreneur. C'est cette logique que nous devons remettre en cause. Reconnaître la place fondamentale des PME dans notre économie et notre société, c'est leur donner les moyens d'être un facteur de promotion des hommes et des femmes, c'est encourager leur développement sur les territoires. Pour y parvenir, il nous faut une grande ambition : mettre l'homme avant la forme sociale de l'entreprise, faire que les contraintes qui l'entourent – fiscales, sociales et administratives – ne déterminent pas ses choix d'entrepreneur. C'est ce qu'a demandé M. Moyne-Bressand.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. C'est ce que nous demandons depuis quatre ans !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pour réussir, il nous faut aussi faire un travail méticuleux consistant à enlever tous les verrous qui existent et qui, pris dans leur ensemble, découragent la création et le développement.

Je souhaite que l'attractivité des entreprises soit favorisée ; je veux qu'il soit plus simple pour les entreprises d'accéder aux avantages dont bénéficient naturellement les grandes entreprises en matière d'innovation et de développement technologique. J'ai visité beaucoup d'incubateurs, beaucoup d'INRIA, où j'ai pu constater le décloisonnement université-entreprise. Toutes ces initiatives vont dans le bon sens.

Enfin, c'est peut-être le point le plus important, nous devons assurer aux entrepreneurs une meilleure protection contre les aléas économiques et leur donner les moyens de mieux transmettre leur entreprise. L'année 2000 a été l'année de la création : nous en sommes aujourd'hui à presque 6 000 PCE et ces prêts ont bénéficié, vous l'avez vu, d'une grande publicité. En 2001-2002, l'axe central sera la reprise d'entreprise.

N'oublions pas que ce qui distingue l'entrepreneur de PME d'une société, c'est qu'il est, et reste, à l'origine de l'essentiel de la création de valeur ajoutée. En cela, il n'est pas démagogique de le comparer à un professionnel libéral, voire à un agriculteur.

Nous n'attirerons pas les jeunes vers la création de PME en leur faisant miroiter une hypothétique introduction en bourse, dont beaucoup se défient. Nous ne les attirerons pas non plus en les accablant de contraintes faites pour les grandes sociétés. Nous ne les attirerons pas, enfin, si le droit social des salariés est au rabais, si la considération de la société leur est refusée et si l'enseignement de la création d'entreprise, mission implicite de tous les CFA, n'est pas fondamentalement revalorisé.

Un mot, maintenant, sur les 35 heures.

M. Michel Herbillon. Ah !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Votre discours, messieurs, est fait de multiples contradictions.

M. Michel Herbillon. Ah bon ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. La première, c'est qu'en voulant tenir les petites entreprises à l'écart des grandes, vous leur faites perdre immédiatement leur attractivité.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. C'est faux !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Qui, demain, dans nos villages, nos petites villes, ira travailler dans un restaurant, dans une boulangerie, chez un petit maçon, si, à côté, il y a une entreprise de 70 salariés où, avec le même salaire, on travaille 35 heures ?

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce n'est pas ce que demande M. Robert Buguet, ce n'est pas ce que demande l'UPA, ce n'est pas ce que demande la CAPEB.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Les trois ne font qu'un !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Hier, monsieur Charié, j'ai visité Batimat. Ce sont bien les représentants des petites entreprises, que je sache !

L'UPA est faite de trois composantes, qui représentent toutes les petites entreprises de France. Aucune n'est venue me demander dans mon bureau de tenir les TPE à l'écart des 35 heures.

Mme Christine Boutin. Et la CGPME ?

M. Michel Herbillon. L'avez-vous seulement reçue ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. La CGPME m'a dit qu'elle ne voulait pas revenir sur les 35 heures, mais qu'elle souhaitait un aménagement du contingent de 180 heures supplémentaires.

M. Michel Herbillon. Alors, tout va bien.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. D'ailleurs, quel est celui, parmi vous, qui, au printemps, osera annoncer sur les tribunes qu'il veut revenir sur les 35 heures, loi plébiscitée par 70 % des Français ?

Mme Christine Boutin. Moi !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Eh bien, madame Boutin, je mesurerai la véracité de vos propos à l'aune de votre score !

Mme Christine Boutin. Vous verrez !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Que nous demandent les chefs d'entreprise depuis des années ? Les boulangers, les restaurateurs, les pâtisseries, les bouchers ont déjà des contingents de plus de 300 heures supplémentaires et j'ai bien compris qu'il n'est pas question de les faire passer immédiatement à 35 heures.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Voilà !

M. Michel Herbillon. C'est pourtant ce que le Gouvernement a soutenu pendant longtemps !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le Gouvernement a toujours dit ce que je dis aujourd'hui.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Qui est le contraire de ce que vous disiez il y a trois minutes !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pas du tout ! Ce que je dis à l'instant, c'est ce que le Gouvernement dit et ce que le Gouvernement fait !

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Sauf que c'est le contraire !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le Gouvernement dit : « Je prends la dimension des difficultés pour les 35 heures et je souhaite négocier branche par branche, secteur par secteur. »

M. Nicolas Forissier. C'est ce qu'on demande !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

M. Michel Herbillon. Pour une loi qui s'applique à tout le monde ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Bien sûr ! Vous comprenez bien, mesdames et messieurs les députés, que vouloir faire une loi qui ne s'appliquerait pas à tous serait discriminatoire, inéquitable socialement, inefficace économiquement.

M. Didier Chouat, *rapporteur spécial*. Absolument !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il fallait bien fixer un cap, fixer un cadre et, à l'intérieur de ce cadre, aménager. C'est la voie de la souplesse que le Gouvernement a choisie.

Mme Christine Boutin. C'est ce que disait Mme Aubry ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est la voie du réalisme.

M. Michel Herbillon. En tout cas, c'est très différent de ce que nous avons entendu en 1997.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce que je veux vous dire, c'est que vous ne reviendrez pas sur les 35 heures.

M. Michel Herbillon. Merci d'être déjà sûr que nous allons gagner les élections !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non, au conditionnel : vous ne reviendriez pas dessus. Je veux dire que, dans vos discours, aucun de vous ne demandera la suppression des 35 heures !

Mme Christine Boutin. Moi, si !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Madame Boutin, chacun connaît votre franc-parler et votre courage personnel, que je salue bien volontiers.

M. Nicolas Forissier. On remettra les 35 heures à plat et on rendra la liberté aux entreprises !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mesdames et messieurs les députés, voilà l'économie générale des moyens financiers et des projets qui animent mon action. J'ai l'honneur de soumettre ce budget à votre approbation. J'ai essayé de vous montrer quelle était la cohérence de nos choix : au sein du Gouvernement, où je suis en charge, sous l'autorité de Laurent Fabius, de

l'environnement macro-économique des entreprises ; dans les engagements que j'ai pris devant vous l'an dernier sur le développement économique de l'artisanat, les contrats Etat-région ; dans la cohérence entre les moyens financiers et l'évolution du droit de l'entreprise et des droits des petits entrepreneurs.

C'est bien sûr mon devoir de tenir mes engagements et de réussir le projet que j'ai exposé devant vous. Je le fais, comme vous, par passion des territoires, par passion du développement économique, par passion pour la richesse de cet environnement que nous avons ensemble à développer.

Le chemin que je vous propose, je ne le trace pas seul. J'écoute. J'ai visité plus d'un département sur deux.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Vous allez vite ! Hier c'était quarante ! (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Bien plus que ça !

Nos débats aujourd'hui confirment, s'il en était besoin, que le développement des PME est une ambition collective que nous partageons.

Peut-être me permettez-vous maintenant de répondre à quelques-unes de vos questions.

Actuellement, la montée en puissance du passage à l'euro se fait dans des conditions que je juge satisfaisantes, avec une montée en puissance des paiements par chèque et par carte. Le spectre de la hausse des prix est derrière nous. L'inflation en glissement sur un an est de 1,5 %. Il n'y a aucune hausse des prix massive pour le passage à l'euro. Les services de la DGCCRF et du ministère des finances contrôlent parfaitement le double étiquetage, le double affichage, ainsi que la hausse des prix qui fonctionne dans le ni-ni : ni coercition ni blocage.

Nous n'avons rien refusé, y compris s'agissant des chèques de moins de 30 euros. J'ai reçu hier matin les responsables de la CGAD et les responsables des banques. Je privilégie la concertation et j'espère que, dans les quelques semaines qui viennent, nous arriverons à un accord entre les parties. Nous ne souhaitons rien imposer. C'est vous qui êtes dogmatiques et exigez parfois trop de la loi.

M. Nicolas Forissier. Non ! Nous vous avons encouragé à cette concertation !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Eh bien, justement, nous la privilégions.

Pour ce qui concerne l'INC, monsieur Chouat, un abondement immédiat sera opéré dans la loi de finances rectificative de 2001 pour apurer les comptes. Le contrat de l'établissement sera négocié dès le début de 2002. Il est la suite logique du décret de nomination du président. Il prévoira, bien entendu, les moyens de redressement de la revue *60 millions de consommateurs* et la mise à niveau des moyens.

Monsieur Charié, j'apprécie en général votre ferveur pour une cause que vous savez défendre avec talent. Mais vous ne pouvez pas être le chantre de la promotion des PME et continuer à tenir aux chefs d'entreprise un discours de peur en leur disant : « Vous êtes des maltraités, vous êtes malheureux, vous allez disparaître ! » Il faut aujourd'hui les encourager à créer.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. J'ai aussi salué les patrons heureux !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est vrai.

Quant à l'euro, la charge en est entièrement supportée par les commerçants, parce que c'est la loi européenne. Il n'y a aucune différence avec les autres Etats.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Si !

M. Michel Herbillon. En Allemagne, c'est différent !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non, la règle européenne précise que chacun doit payer pour ce qui le concerne.

Moi, je ne suis pas manichéen. Je ne jette pas l'anathème sur telle ou telle corporation. Je considère que les commerçants ont le droit d'être aidés parce qu'ils sont au contact direct des consommateurs et qu'ils vont devoir « éponger » les francs.

C'est pourquoi nous ne les avons pas oubliés. Le MURCEF prévoit des prêts bonifiés pour l'acquisition des équipements nécessaires et l'amortissement, dans l'année, pour l'acquisition de matériels d'entreprise de moins de 50 millions de francs.

N'oublions pas non plus que les banques offrent la garantie de paiement pour les cartes bancaires et qu'elles ont déjà dépensé 3 milliards plus 1,7 milliard pour le passage à l'euro. Même sur les banquiers, je ne jette pas l'anathème ! J'essaie d'être raisonnable.

Sur les marges arrière, monsieur Charié, je vous informe qu'aujourd'hui même la DGCCRF a déclenché des procédures contre des abus manifestes de coopération commerciale.

M. Dufour a évoqué des dérapages de prix. Il n'y en a pas ! Arrêtons aussi de dire aux Français que les francs vont manquer ! Arrêtons de dire qu'ils seront spoliés ! Vous ne l'avez d'ailleurs pas dit et je vous en remercie. Mais je tenais à rappeler qu'il n'y a pas de hausse de prix.

Monsieur Ferry, j'ai entendu votre discours sur la politique globale. Je connais bien votre département, j'y suis allé, j'y ai rencontré des commerçants et même des garagistes. Le mien a six employés, comme celui de Mme Boutin, qui prétend qu'avec le passage de 39 à 35 heures l'an prochain, il ne sera pas capable de payer les 25 % de hausse sur la trente-neuvième heure. Ce patron-là, vraiment, j'aimerais le rencontrer avec vous madame Boutin, parce que vous n'avez sans doute pas parlé très longtemps avec lui.

Mme Christine Boutin. D'accord, je vais vous prendre un rendez-vous !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Après vous avoir entendu, monsieur Ferry, j'ai cru sombrer dans la tristesse, parce que vous excellez dans la sinistrose. Ce que vous avez décrit aujourd'hui ne correspond pas à l'attitude des commerçants et des artisans que j'ai rencontrés chez vous.

Monsieur Forissier, vous souhaitez des simplifications administratives. Eh bien, depuis que j'ai pris mes fonctions, 70 mesures de simplification ont été prises, qui ont permis de supprimer 232 formulaires sur les 750 existants. Il en reste encore plus de 500, je suis d'accord. Mais le guichet unique, l'interlocuteur unique pour les commerçants qui créent leur entreprise et, demain, le service emploi-service pour les sept premiers salariés dans les PME, est-ce que ce ne sont pas des mesures de simplification ?

M. Daniel a tenu, bien sûr, des propos constructifs sur la réalité de l'aide à la création et sur ses modalités. Je l'en remercie.

M. Poignant a estimé que le programme de gouvernement de M. Jospin n'avait pas été honoré. Qu'avait dit M. Jospin ? Il avait défini deux axes : simplification administrative et baisse des charges. C'est ce qui a été fait : deux plans de simplification sous l'égide de la COSA, avec des mesures fiscales et administratives, notamment en faveur de la création ; une baisse significative des charges, en particulier de la taxe professionnelle.

Madame Boutin, vous dites que mes déclarations sont volontaristes, mais pouvez-vous imaginer un ministre dont les déclarations seraient défaitistes ?

Mme Christine Boutin. Ce n'était pas un reproche !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Quand j'ai dit au mois d'août, dans les médias, que d'après mes chiffres, le passage à l'euro ne provoquerait pas de hausse de prix, certains ont souri : les faits m'ont donné raison. Quand j'ai dit que la consommation allait se poursuivre, on s'est moqué : les faits m'ont donné raison. A ceux qui se complaisent dans la sinistrose, permettez-moi, monsieur Ferry, de rappeler le taux d'évolution de la consommation depuis un an, y compris après le 11 septembre. Ce n'est ni vous ni moi qu'il faut en remercier. Il faut en remercier les Français qui ont conservé une attitude très citoyenne. Grâce à eux, depuis un an, la consommation a progressé de 5,2 %.

M. Nicolas Forissier. Parce qu'ils vident leurs lessiveuses : ça fait 150 milliards à recycler !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Tant mieux, vive l'euro !

M. Nicolas Forissier. Mais oui.

M. Michel Herbillon. Qui vous a dit que nous étions contre l'euro ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pour maintenir la croissance et l'emploi, ce que nous souhaitons tous ici, bien entendu, il faut soit l'investissement, soit la consommation. Aujourd'hui, c'est la consommation qui permet à la croissance de se maintenir à 2 %.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Expliquez-nous pourquoi le chômage repart !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mes déclarations sont en effet volontaristes. Quand les indices sont mauvais, je le dis ; quand ils sont bons, aussi.

J'ai répondu à M. Moyne-Bressand sur les fonds d'amorçage, ainsi qu'à M. Perrot.

Monsieur Herbillon, vous niez la croissance quand elle était là ; aujourd'hui, vous me demandez ce que nous en avons fait. Vous donnez aussi dans la sinistrose, mais je vous connais un peu, par ailleurs, et je sais que, sur le terrain, vos propos sont beaucoup plus modérés, que vous encouragez toujours les commerçants.

M. Michel Herbillon. Je vous remercie de le noter. Ils en ont bien besoin, car ils sont découragés par votre politique !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Merci, monsieur Vachez, d'avoir évoqué la consommation, puisque ce secrétariat d'Etat a la responsabilité de 65 millions de consommateurs.

Monsieur Charié, le risque industriel est une préoccupation constante du Gouvernement. Le principe de précaution, que nous défendons tous pour la consommation, nous ne pouvons pas le négliger en matière industrielle. Mais je suis sensible à votre approche pragmatique.

Mesdames et messieurs les députés, j'ai essayé de répondre à chacun d'entre vous, sans doute avec mes propres insuffisances, mes propres carences. En tout cas, vous l'aurez compris, avec la ferme volonté de rester concret et de parler en toute franchise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe communiste.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le secrétaire d'Etat, depuis plusieurs années, les mesures de simplification administrative ont satisfait les créateurs d'entreprise. Par ailleurs, les actions de conseil, la publication de guides par votre ministère ou par d'autres services de l'Etat essaient de faire connaître l'ensemble des dispositifs d'aide, notamment ceux qui ont été mis en place dans le cadre de la politique de la ville en direction des très petites entreprises.

De leur côté, les collectivités territoriales ont largement investi ce champ d'action et les expériences se multiplient. Des communes, notamment Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve, ont impulsé la création de maisons de l'initiative économique locale pour aider les petites et très petites entreprises dans leurs démarches administratives. Ce soutien au quotidien est indispensable : souvent, les services de l'Etat, notamment fiscaux, multiplient les demandes de renseignements au-delà du nécessaire pour les entreprises bénéficiant des aides légales.

Les créateurs d'entreprises, de toutes petites entreprises en particulier, vivent cette situation comme un frein et une entrave au bon fonctionnement de leurs projets. Devant ces procédures encore trop complexes, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles orientations et dispositions comptez-vous prendre pour que les dispositifs instaurés, surtout ceux liés à la politique de la ville, puissent pleinement fonctionner, en particulier dans les ZRU ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Madame la députée, j'ai bien entendu que vous souhaitiez une véritable politique d'accompagnement, d'incitation et de dynamisation des petites entreprises dans les villes et dans les quartiers périurbains. Or cela nécessite la mise en œuvre, par l'Etat, de moyens adaptés et d'un accompagnement, dans le cadre de la démocratie participative, pour d'autres agents, pour d'autres instances, investis de missions de service public. Je pense en particulier aux réseaux d'entreprises qui se développent jusqu'à constituer des pôles d'excellence, notamment dans les zones périurbaines.

Vous connaissez tous les réseaux d'accompagnement désormais regroupés au sein d'une structure qui s'appelle FORCE : formation à la création d'entreprise. Le Gouvernement a souhaité, au travers tant des prêts à la création d'entreprise et de l'ADPME que de l'octroi de garanties supplémentaires, offrir des aides financières, tangibles, simples à obtenir, aux montants non négligeables puisqu'elles peuvent atteindre 300 000 francs.

Je peux ajouter l'aide aux formalités qu'apporte la boîte du créateur, la mise en ligne des formulaires de déclaration et surtout les guichets uniques : l'interlocuteur fiscal

unique pour les services de l'Etat et l'interlocuteur unique dans les chambres de métiers ou dans les chambres de commerce. Vous pouvez y retrouver des gens spécialistes des chiffres, des gens du droit, des gens de l'accompagnement et des gens de l'entreprise.

Avec les PCE, a été mis en place un dispositif d'avances remboursables. Nous avons désormais l'ÉDEN qui est une prime destinée à aider les jeunes de moins de vingt-six ans, les bénéficiaires de minima sociaux et les salariés, sous certaines conditions, à créer ou à reprendre une activité. Il s'agit d'une subvention, d'une aide directe et non plus d'un prêt. Je peux encore vous citer les FCPI, les fonds d'amorçage, les fonds de coinvestissement de la Caisse des dépôts, les avantages fiscaux en faveur des *business angels* et la possibilité de libération échelonnée du capital des SARL en cinq ans.

C'est grâce à la poursuite de la mise en place de structures, tant d'accueil que d'accompagnement qui doivent être fondées sur une politique incitative fiscale et financière, que nous réussirons à mettre en œuvre cette politique dans les banlieues.

M. le président. La parole est à M. Christian Cuvilliez.

M. Christian Cuvilliez. Monsieur le secrétaire d'Etat, je crains que vous n'avez répondu par avance à la question que je vais vous poser et non à celle de Mme Jacquaint. Ma collègue se plaignait de ce que les services fiscaux, dans les zones de restructuration urbaine, exerçaient un contrôle tatillon sur la mise en place des nouveaux services en demandant de multiples justifications aux petites unités, aux petites entreprises qui doivent normalement bénéficier d'exonérations fiscales.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Effectivement, je n'ai pas répondu à cette partie de la question, mais il s'agit d'un dossier dont je dois parler avec Mme Parly et les services fiscaux, car il ne relève pas de ma responsabilité. C'est la raison pour laquelle je ne me suis pas permis de répondre dans un domaine qui relève du ministère du budget et non celui des PME et de l'artisanat dont j'ai la charge.

M. le président. Comme M. le secrétaire d'Etat a répondu à la question que vous n'avez pas posée, posez tout de même la vôtre, monsieur Cuvilliez! (*Sourires.*)

M. Christian Cuvilliez. Le retournement de conjoncture, la fragilisation de notre croissance, dont nous avons largement débattu en examinant la première partie du budget, causent de sérieuses préoccupations à nos PME-PMI, surtout aux très petites entreprises.

Dans ce nouveau contexte économique, l'un des problèmes fondamentaux va être, pour ces entreprises, l'accès aux crédits consentis par les banques. Aujourd'hui, en effet, des garanties importantes sont exigées par les organismes bancaires, et ces exigences vont s'accroître avec les difficultés engendrées par le retournement de la croissance.

Sur le plan européen, un mouvement net de baisse des taux d'intérêt semble enfin engagé, mais tout laisse à penser que, sans un dispositif de sélectivité précise, cette diminution des taux risque de profiter essentiellement à la relance des placements financiers. Par ailleurs, les indices boursiers européens ont progressé de plus de 20 % depuis le point le plus bas de septembre dernier. Quant à la récente baisse de 0,5 point du taux que la BCE vient de consentir, elle a surtout donné un coup de fouet à Wall Street.

Nous prenons acte des efforts particuliers que vous consentez avec le dispositif SOFARIS, mais soulignons que les critères d'éligibilité font la part trop belle à la rentabilité au détriment d'un effet accru en valeur ajoutée disponible sur les emplois et les qualifications des projets sélectionnés.

Dans ces conditions, pourquoi le Gouvernement n'envisage-t-il pas, comme le propose notre groupe, la création d'un système de bonifications sélectives des taux d'intérêts des crédits à moyen et long terme? Plus les entreprises programmeraient de créations d'emplois et d'investissements, plus elles financeraient des plans de formation, plus on abaisserait, par bonification des taux d'intérêts, le coût des crédits servant à financer ces investissements. Parallèlement, dans la même logique, le coût du crédit serait augmenté pour les opérations purement spéculatives ou financières.

Il me semble que ce système, grâce à la sélectivité ainsi introduite, permettrait dans la pratique de favoriser ou de consolider le redressement des PME-PMI, tout en commençant à réorienter le crédit et l'activité des banques aujourd'hui dominés par les marchés financiers. Pour financer ce système, pourquoi ne pas envisager de convertir une partie des fonds dédiés aux exonérations de charges sociales patronales en fonds de bonification?

Dans le même temps, une mise en œuvre dynamique et concrète de la loi Hue sur le contrôle de l'utilisation des aides publiques aux entreprises parachèverait ce système de soutien à l'économie réelle.

Comment le Gouvernement entend-il prendre en compte ces propositions?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur le député, il faut d'abord prendre garde à ne pas tomber dans le travers qui consisterait à souhaiter moins de contrôles d'un côté, et en réclamer davantage de l'autre. Cela étant, le Gouvernement tiendra son engagement de les accroître sur les entreprises qui utilisent des crédits publics. Je puis vous le garantir.

En la matière, je peux vous fournir trois éléments de réponse.

Pour commencer, le meilleur moyen de favoriser l'accès au crédit, c'est la garantie et nous avons pris les mesures nécessaires en la matière. Cela répond déjà à deux parties de votre question.

Pour ce qui est ensuite des prêts bonifiés, il existe encore aujourd'hui un encours de 530 millions d'euros, soit plus de 3 milliards de francs, qui répond aux critères que vous souhaitez. En effet, leur octroi est fonction de critères sélectifs. Ils seront débloqués en 2002, en particulier ceux prévus pour le passage à l'euro et le matériel. Ils ne sont pas supprimés.

Vous avez fait un peu la question et la réponse en parlant de la garantie SOFARIS. En effet, sa dotation est multipliée par trois et je ne peux pas penser que cela profitera uniquement aux grandes entreprises et aux profits financiers. Pour bien montrer que l'essentiel pour l'entreprise réside précisément dans la garantie financière, car elle seule permet d'accéder au crédit et au développement, nous avons accru les crédits de la BDPME dans ce domaine et prévu les moyens correspondants. C'est ainsi qu'est intervenue la mise en place de l'APCE, c'est ainsi que seront accordés demain les crédits interentreprises.

Cette démarche est souhaitée par les artisans, par les commerçants et par les créateurs. Les dispositifs que nous avons mis en place et que j'ai évoqués dans la première partie de ma réponse à Mme Jacquaint répondent pour partie à cette demande.

Quant à vos propositions, elles sont de nature à être examinées dans le débat sur la loi d'orientation artisanale que nous aurons dans les prochaines semaines.

M. le président. Nous en venons au groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le secrétaire d'Etat, le 5 juillet 1996, le Parlement a voté une mesure relative à la qualification nécessaire pour la création d'une entreprise artisanale. Le ministre chargé de ce secteur à l'époque n'y était pas favorable, mais tous les professionnels se sont précipités pour le féliciter. Au cours de ses voyages en France, il a également pu constater que toutes les chambres de métiers approuvaient cette mesure. Pourtant, aucun décret d'application n'a été pris depuis.

Votre prédécesseur, aujourd'hui garde des sceaux, a reçu la même demande lors des réunions qu'elle a tenues avec les artisans et avec les responsables de chambres de métiers. En effet, ces derniers revendiquent depuis longtemps l'obligation de présenter une qualification professionnelle pour pouvoir s'installer.

Permettre à des personnes non qualifiées de créer une entreprise artisanale porte en fait préjudice à tout le monde : les prix sont cassés et le travail n'est pas soigné. Il s'agit donc également d'une question de protection du consommateur. Hier, j'ai pris par hasard un auto-stoppeur qui, menuisier de métier, travaille dans le temporaire. Il m'a raconté comment il avait refusé d'exécuter un travail qu'un patron lui demandait, parce qu'il avait estimé qu'il n'était pas correct et qu'il était même dangereux pour le bâtiment dans lequel il devait l'effectuer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le seul décret qui soit sorti sur ce sujet n'est qu'un faux-semblant. Je sais bien que l'administration de votre ministère ne veut pas reconnaître cette nécessité de qualification et défend l'idée selon laquelle tous ceux qui veulent créer une entreprise doivent pouvoir le faire. Pourtant, il s'agit d'une question de qualité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, allez-vous donner aux chambres de métiers la possibilité de contrôler toute création d'entreprise ? Allez-vous enfin nous présenter un texte exigeant un minimum de compétences pour s'installer artisan ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur le député, je vous rappelle d'abord que le contrôle des qualifications est une compétence régaliennne ; elle ne peut donc relever que de l'Etat et en aucun cas des chambres de métiers. Ne pensons donc pas à la déléguer, même si nous maintenons l'obligation de l'inscription.

Je suis de ceux qui pensent qu'une qualification est indispensable pour s'installer, sous peine de faire courir des risques à la fois aux consommateurs et à l'entreprise. Cela étant, il faut conserver à l'Etat le pouvoir de définir son niveau. M. Raffarin avait d'ailleurs mis en œuvre une proposition en ce sens en 1996.

M. Germain Gengenwin. Non ! Il était contre. C'est nous qui avons proposé un amendement, finalement adopté !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mais qui, en fait, a mis en œuvre cette proposition, sinon ce gouvernement, monsieur Gengenwin !

M. Germain Gengenwin. Il n'y a rien de concret !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le décret pris à ce sujet exige que les intéressés aient fait trois ans d'école ou cinq ans d'activité professionnelle. En fait, nous avons copié ce qui se fait excellemment en Alsace. Ce décret n'est donc pas aussi insuffisant que cela, il apporte même des garanties en la matière. On peut sans doute mieux faire et cela pourrait être l'objet d'un débat lors de l'examen du projet de loi d'orientation sur l'artisanat qui vous sera prochainement soumis. Vous pourrez alors présenter des propositions sur ce sujet. Je vous y engage même vivement, et croyez bien que je vous suivrai souvent, monsieur le député, pour ce qui est de la qualification professionnelle.

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin, pour une seconde question.

M. Germain Gengenwin. L'évocation du projet que vous venez d'annoncer, monsieur le secrétaire d'Etat, me permet de souligner que le Gouvernement utilise actuellement une méthode curieuse mais bien rodée. Ainsi, dans le domaine de l'agriculture, Mme Marre a préparé un rapport pendant deux ans. Lorsqu'elle l'a rendu public, elle a reçu les félicitations de l'ensemble de la profession, mais, depuis, son travail n'a eu aucune conséquence pratique.

En l'occurrence, nos collègues Didier Chouat et Jean-Claude Daniel ont élaboré un excellent rapport dont les chambres de métiers se sont réjouies. Vous en parlez, mais en tirez-vous des conséquences ? Parviendrez-vous à nous présenter le texte sur l'artisanat avant la fin du mois de février ?

A propos de l'euro, nous avons longuement parlé de la commission sur les paiements par carte bancaire inférieurs à 30 euros. Etes-vous d'accord pour avancer dans cette voie ou pensez-vous modifier cette limite ?

A propos du FISAC, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vais pas vous chercher querelle sur les chiffres. Il est pourtant clair que le budget pour 2002 prévoit un prélèvement de 105 millions d'euros, c'est-à-dire 700 millions de francs sur les réserves qu'il a accumulées. Le président de l'APCM considère qu'il s'agit d'un véritable hold-up dans la mesure où cet argent devrait servir à aider les artisans et les commerçants.

Si les réserves sont aussi importantes, c'est sans doute que les critères sont trop compliqués. Etes-vous prêt à les modifier pour que cet argent puisse véritablement servir à aider les artisans et les commerçants auxquels il est destiné ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Sur quel sujet dois-je répondre, monsieur le député : la loi, la taxe ou l'euro ?

M. Germain Gengenwin. Sur les trois ! (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. En ce qui concerne d'abord le projet de loi, je peux vous indiquer que nous achevons sa rédaction. Les arbitrages seront rendus dans les prochains jours et il devrait être soumis au Conseil d'Etat dans le mois qui vient. Le Premier ministre décidera alors de la date du conseil des

ministres à l'ordre du jour duquel il sera inscrit. En tout cas, dans le calendrier parlementaire, son examen est prévu en janvier ou février.

Pour ce qui est de l'euro, nous en sommes au « ni-ni ». Il n'y aura donc pas d'obligation. Connaissant les charges qui pèsent actuellement sur les commerçants et artisans, je mesure l'accroissement d'activité que ce passage à l'euro va induire : déthésaurisation, hausse de la consommation et non pas une hausse des prix que nous avons pu constater par ailleurs. A ce propos, nous n'avons pas l'intention de jeter l'anathème sur qui que ce soit. Je réunis d'ailleurs chaque jour tous les partenaires du commerce, de la distribution, des banques pour essayer de trouver ensemble des formules adéquates, sachant très bien quel effort chacun a déjà consenti.

A propos du FISAC, je vous ai indiqué, monsieur le député, et nullement sur un ton polémique, que nous prélevons moins que d'autres.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Il vous interroge sur les critères d'attribution.

M. Germain Gengenwin. Doit-on les revoir ou non ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Une circulaire a déjà été prise. En tout cas, je suis favorable à la déconcentration pour les petits dossiers.

M. Germain Gengenwin. C'est important !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Nous pouvons déconcentrer tous les petits dossiers. A cet égard, je puis vous indiquer que, avec la somme qui m'est impartie, pratiquement tous les dossiers proposés actuellement sont acceptés. Certes, je reconnais qu'il subsiste des lenteurs, mais elles ne tiennent ni au ministère ni à la déconcentration. Sans doute s'expliquent-elles par le fait que nos DCRA ne sont pas assez étoffées.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je connais la misère des DCRA. Même si l'on ne veut pas créer des emplois de fonctionnaires à tout va, il faut admettre qu'elles ont des besoins. Quand elles fonctionnent bien, les dossiers remontent vite ; quand elles n'ont pas assez de moyens et trop de dossiers, le processus est forcément plus lent.

Je suis d'accord pour prendre une circulaire pour déconcentrer, mettre de la souplesse, accélérer. Néanmoins, je pense que ces procédures vous satisfont tous, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez.

M. Germain Gengenwin. Vous n'avez pas de réserve.

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma première observation porte sur la forme de votre budget et sur son manque de lisibilité non seulement pour les élus qui sont chargés de l'apprécier et de le voter, mais aussi pour les entreprises et artisans, premiers bénéficiaires de vos interventions.

Ne serait-il pas préférable que vous disposiez d'un budget permettant de mieux identifier les mesures qui relèvent de votre compétence ? En effet, votre budget est encore aujourd'hui constitué d'agrégats épars, fondus au sein du budget de l'économie, des finances et de l'industrie. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, vous puissiez présenter la traduction budgétaire de vos actions dans un document synthétique, comme cela est le cas pour l'aménagement du territoire, l'environnement ou d'autres. Cela

favoriserait un meilleur contrôle parlementaire et, surtout, constituerait un geste pratique significatif montrant l'intérêt que le Gouvernement porte aux PME et aux artisans. Vous venez d'ailleurs d'apporter encore la preuve de votre, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je sais aussi que vous vous employez, avec les moyens encore trop modestes dont vous disposez, à favoriser les créations et le développement des PME et de l'artisanat. La hausse de 3 % de votre budget révèle la progressive montée en puissance du secrétariat d'Etat qui doit devenir pivot et porteur de projets. Je pense, à cet égard, au projet d'orientation pour l'artisanat que nous attendons avec impatience. Pour le moment, les mesures les plus significatives relèvent malheureusement encore trop souvent du budget de l'économie et des finances.

Etant donné le peu de temps qui m'est imparti, je n'évoquerai que l'une des propositions des députés du Mouvement des citoyens, celle relative à la TVA applicable au secteur de la restauration.

Le climat de morosité et la récession économique qui guette imposent une vive réaction afin de réamorcer la pompe à croissance. Nous devons mobiliser tous les outils de la relance par la demande intérieure. La proposition de loi que nous avons déposée et l'amendement que nous avons défendu visant à réduire le taux de TVA pour la restauration s'inscrivent dans ce cadre. Cette réforme permettrait non seulement de rétablir l'égalité entre la restauration traditionnelle et la restauration rapide, mais aussi de conforter un secteur à forte intensité de main-d'œuvre. Les créations d'emplois qui en résulteraient favoriseraient à leur tour la relance de la demande intérieure. Prenons exemple sur ce que nous avons déjà entrepris en faveur des travaux et du bâtiment : ce choix a été des plus pertinents.

Il est regrettable que Bruxelles, avec la sixième directive sur la TVA, empêche les mesures de relance qui devraient être de la seule compétence des Etats, mais passons – cet obstacle n'est pourtant pas insurmontable. Nous devons obtenir pour la restauration ce que nous avons déjà acquis pour le bâtiment.

M. le président. Mon cher collègue, nous ne sommes plus dans la discussion, mais dans les questions.

M. Jacques Desallangre. Je salue votre volontarisme, monsieur le secrétaire d'Etat ; il est de bon augure. C'est un problème récurrent, déjà ancien, mais toujours d'actualité. Pourriez-vous nous remettre un rapport chiffré et réaliste, comme cela a été fait pour le bâtiment, qui prendrait pleinement en considération toutes les retombées positives d'une telle réforme en termes de dynamique économique, d'emploi, de cotisations sociales et d'impôts ?

Je souhaiterais enfin qu'un effort particulier soit entrepris en faveur des PME et artisans auxquels le Gouvernement confie en fait, si ce n'est en droit, la mission d'introduire l'euro.

Il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de le rappeler, que le Gouvernement les aide. Reste qu'on leur demande, malgré leur petite taille et leurs modestes ressources, de jouer un rôle normalement dévolu aux banques. Il serait légitime de leur offrir une contrepartie, à la charge des banques, comme la suppression de la commission pour paiement par carte bancaire ou l'élargissement de la garantie de paiement des petits chèques. Je n'entends lancer d'anathème contre personne ; je sais que vous avez évité toute idée d'obligation, mais j'espère que vous saurez faire œuvre de persuasion.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Desallangre, vous avez en fait développé une véritable intervention, avec quatre questions... Je vais essayer d'y répondre brièvement.

Premièrement, vous dites que le budget est en lisible, vous y voyez un conglomérat de mesures. Je veux vous rassurer : c'est un budget très lisible pour ceux qui l'utilisent, que ce soient nos partenaires financiers, les chambres des métiers, les chambres de commerce. Tous en conviennent. Si ce budget peut paraître opaque à certains Français, il ne l'est pas pour ceux qui y ont un droit de tirage.

Deuxièmement, vous semblez regretter que je n'aie qu'un petit ministère. Mais il vaut mieux être un petit secrétariat d'Etat rattaché à un grand ministère qui lui donne sa cohérence, sa force, sa structure et son impulsion, que d'être un petit ministère tout seul.

M. Jacques Desallangre. Je n'ai jamais dit cela !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est donc que j'avais mal compris...

Troisièmement, vous revenez sur la question de la TVA appliquée à la restauration. J'entends bien que tous les secteurs de France voudraient qu'on leur baisse la TVA.

M. Germain Gengenwin. Ça oui !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Nous l'avons fait, de façon ciblée, pour le bâtiment. Nous voulions conforter un secteur sinistré, éviter le travail au noir et pour bien d'autres raisons. C'est une bonne chose et nous continuerons dans les délais que nous ont impartis les autorités européennes, et qui ont été reconduits. Mais pour la restauration, c'est autre chose. Cette question m'a été posée à de nombreuses reprises. M. Fabius s'est exprimé là-dessus. Il n'a jamais dit qu'il y était favorable, seulement qu'il voulait qu'on l'examine – et c'était avant que l'Europe ait émis un refus. Qu'en est-il ?

En premier lieu, il n'y a pas de distorsion de concurrence pour la restauration. Tout ce qui est à consommer sur place, y compris dans les *fast-food*, est soumis à la TVA à 18,6 %.

En second lieu, si l'effort d'une baisse de la TVA sur tous les secteurs ne peut être que bénéfique en relançant l'activité et l'emploi, elle n'en pose pas moins un problème : celui de son coût. Pour la seule restauration, il serait de l'ordre de 20 milliards.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Il faut le prouver !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce sont les estimations des services de l'Etat...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Encore faut-il les prouver !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... et elle s'établissent à 20 milliards de francs.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Qu'ils le prouvent !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. De surcroît, on ne saurait parler de distorsion avec les autres pays : le Portugal, par exemple, avait déjà une TVA analogue avant 1991. Dans huit autres États de

l'Europe, la restauration soumise à un taux compris entre 15 % et 25 %. La France est donc dans la moyenne. Nous prenons malgré tout des mesures pour aider ce secteur qui, même s'il connaît des difficultés de recrutement, n'en est pas moins performant et joue même souvent un rôle moteur dans l'économie tant locale que nationale. Il bénéficiera pleinement des baisses d'impôt déjà décidées, des taux réduits de l'impôt sur les sociétés de 25 % à 15 % pour les 250 premiers KF, de la suppression progressive de la contribution de 10 % additionnelle à l'impôt sur les sociétés comme de la part salariale de l'assiette de la TP, comme des mesures générales prises en matière de TVA à compter du 1^{er} avril 2000.

J'en viens à votre quatrième point : l'euro. Je vous ai dit tout à l'heure que le passage à l'euro connaît aujourd'hui une montée en puissance, qu'il s'agisse des paiements, de l'approvisionnement logistique qui se déroule de façon satisfaisante, de l'information des Français qui, s'en déclarent satisfaits. Il faut savoir qu'un chèque sur six est désormais libellé en euros et qu'un paiement sur quatre est en euros.

Pour la monétique également, les choses s'accroissent. Je regrette, à titre personnel, que l'on n'ait pas mis en place suffisamment tôt le porte-monnaie électronique. Le taux de conversion fera l'objet d'une étroite surveillance. Il est à noter que la date des soldes sera calquée sur celle de la fin du franc.

Il nous reste à gérer cette période psychologique. Le problème ne se posera pas en termes de manques ou de besoins, mais en termes d'accompagnement sur le terrain. Je sais, monsieur Desallangre, que dans votre propre mairie et avec vos centres sociaux, vous avez pris des mesures d'accompagnement des personnes fragiles. Chez vous comme dans beaucoup de municipalités, personne, je le sais, ne sera laissé sur le bord du chemin. Je vous en félicite et je vous remercie.

M. le président. Pour le groupe RPR, la parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais évoquer un sujet déjà largement évoqué : mes collègues du groupe du Rassemblement pour la République et moi-même sommes préoccupés par la charge de travail supplémentaire qu'entraînera le passage à l'euro pour les artisans et les commerçants.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Nicole Catala. Pendant un mois et demi au maximum – plusieurs semaines en tout cas, puisque je crois savoir que l'on hésite sur la date à laquelle l'euro s'imposera à tous –, les artisans et commerçants auront à faire face à une double circulation des euros et des francs. Cette double circulation entraînera pour eux un supplément important de travail, une complexité accrue dans la gestion de leurs comptes, une attention particulière pour éviter toute erreur, un effort continu de pédagogie à l'égard de leurs clients. Outre ce rôle de diffusion, dans la pratique, de la nouvelle monnaie, ces commerçants et artisans devront retirer les francs de la circulation et les apporter, conditionnés selon des prescriptions bien définies, aux agences bancaires, se retrouvant ainsi à remplir une sorte de mission de service public.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. En effet !

Mme Nicole Catala. Une telle mission justifie à nos yeux un dédommagement et nous l'avons fait savoir au Gouvernement. Le ministre des finances nous a répondu ici même, il y a quelques semaines, que les frais engagés par les commerçants et artisans pour changer de caisse enregistreuse ou de terminal informatique pourraient faire

l'objet d'un amortissement accéléré, mais c'est vraiment peu de chose. Non seulement cet amortissement est parfaitement normal, mais il est sans rapport avec la surcharge de travail ainsi occasionnée.

Nous devons aller beaucoup plus loin en instituant au profit de ces professionnels un crédit d'impôt exceptionnel, quitte à en limiter le bénéfice aux entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas un seuil à déterminer. Nous avons proposé qu'il soit calculé en proportion des remises de francs effectuées par les intéressés auprès des banques entre le 1^{er} janvier et le 17 février 2002.

Entendez-vous répondre positivement à ma suggestion, monsieur le secrétaire d'Etat, et du même coup à l'attente des petits commerçants et artisans ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Madame la députée, le passage à l'euro n'est pas un *pen-sum*, mais bel et bien un défi historique que nous devons réussir tous ensemble. Ce serait faire injure à certaines catégories sociales que de penser ainsi. Nos aînés, que l'on pourrait croire plus fragilisés, sont beaucoup plus motivés et beaucoup plus ouverts à l'euro qu'on ne le croit. Et l'on aurait tort de sous-estimer la qualité de leur préparation.

La date du passage ne sera pas modifiée et il y aura bien double circulation du 1^{er} janvier au 17 février. Le passage à l'euro pose avant tout un problème de logistique, mais celui-ci est désormais derrière nous. La plupart des terminaux dans les points de vente seront bientôt quasiment tous conformes, de même que les distributeurs automatiques de billets ; l'approvisionnement en pièces et en billets sera garanti. Tout se passera bien.

La seule question qu'il nous faut bien appréhender, c'est celle du passage de l'économie proprement dite, pour les particuliers comme pour les entreprises, le commerce et l'artisanat. Le coût que vous évoquez pour les artisans et les commerçants a déjà été intégré. Je voudrais vous signaler un autre bon chiffre : 98 % des commerçants et des TPE annoncent aujourd'hui qu'ils sont prêts à basculer à l'euro.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Ce n'est pas pour ça que ce sera gratuit !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Qu'il s'agisse de la formation des logiciels, des convertisseurs, des caisses, des personnels, tous les efforts seront faits. Ce qu'il faut éviter demain, c'est que le petit commerce se sente en retrait par rapport à la grande distribution et qu'il en perde de son attractivité.

Vous me parlez d'un crédit d'impôt. Le coût de l'opération, tel qu'il a été évalué par la Banque de France, approche 0,6 % du chiffre d'affaires pour le commerce et 0,3 % pour l'industrie. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a déjà répondu que le principe européen de la non-compensation serait appliqué en France, et que l'amortissement accéléré...

Mme Nicole Catala. Ce n'est pas là-dessus que portait ma question !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce n'est pas rien, madame. Et le dégrèvement d'impôt pour l'année prochaine vaut *de facto* subvention.

Mme Nicole Catala. Non !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le fait de payer moins d'impôts l'année prochaine équivaut déjà à une aide...

Mme Nicole Catala. Dès lors que c'est du matériel, c'est normalement déductible !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... puisque les investissements seront directement déduits. L'effort doit maintenant venir des consommateurs eux-mêmes, par les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec les commerçants. Certaines mairies ont organisé, avec succès, un accompagnement qui ne devrait pas forcément se traduire par un surcoût. L'Etat a déjà déboursé des sommes colossales dans cette affaire, les banques également. La règle européenne veut que chacun paie pour ce qui le concerne.

Pour ce qui est du double affichage, nous ne souhaitons pas qu'il soit obligatoire et il ne l'est pas aujourd'hui. Mais il est effectif à 100 % dans la grande distribution, à 70 % dans la petite. Et nous souhaitons qu'il puisse être maintenu le plus longtemps possible afin que les gens conservent des repères.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Cela aussi, a un coût, mais je sais que les commerçants sont d'autant plus disposés à poursuivre le double affichage qu'ils l'ont pratiqué auparavant.

Le passage à l'euro doit être une réussite : il ne durera pas des semaines mais se fera, pour l'essentiel, entre le mercredi 2 janvier et le samedi 5 janvier. Ensuite, chacun pourra avoir autant d'euros qu'il voudra.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Alors que les banques seront fermées !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non, les banques seront ouvertes le samedi, ouvertes le lundi. Le 1^{er} janvier, il y aura de l'argent dans les distributeurs automatiques et l'on pourra continuer de payer en francs. Il n'y a pas lieu de craindre une pénurie ou une panique. Moi-même, le 2 au soir, je n'aurai plus que des euros dans ma poche. Et je vous signale, madame la députée, que, depuis le 1^{er} juillet, je ne paie qu'en euros.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bel exemple !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Evidemment, il n'a rien à payer !

Mme Nicole Catala. Je ne suis pas sûr que cela suffise à satisfaire les commerçants et artisans !

M. le président. Je vous félicite, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Sourires.*)

Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'économie et des finances.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant des amendements portant article additionnel après l'article 67.

Après l'article 67

M. le président. M. Chouat, rapporteur spécial, a présenté un amendement, n° 70, ainsi libellé :

« Après l'article 67, insérer l'article suivant :

« I. – Il est inséré, après le treizième alinéa de l'article 1600 du code général des impôts, un alinéa ainsi rédigé :

« La taxe est réduite de moitié pour les artisans régulièrement inscrits au répertoire des métiers et qui restent portés sur la liste électorale de la chambre de commerce et d'industrie de leur circonscription. »

« II. – Les éventuelles pertes de recettes des chambres de commerce et d'industrie sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. Ce n'est pas la première fois que l'Assemblée nationale examine cet amendement. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter au moment de l'examen du budget des PME, du commerce et de l'artisanat il y a deux ans. Cet amendement propose que ceux que l'on appelle des « doubles inscrits », c'est-à-dire les artisans inscrits tout à la fois au répertoire des métiers et à la chambre de commerce et d'industrie, soient exonérés de la moitié de ce qu'ils doivent payer chaque année aux CCI.

On a calculé que 500 000 artisans environ, c'est-à-dire 60 % des inscrits dans les chambres de métiers, sont victimes de ce qui peut s'apparenter à une injustice et se retrouvent à supporter une charge financière sans aucune contrepartie, dans la mesure où, toutes les études le montrent, ils sont peu utilisateurs des services des chambres de commerce et d'industrie. Ce n'est pas faire injure aux CCI que de dire cela, qui n'est que la réalité.

Ce problème a déjà été évoqué à plusieurs reprises devant le Parlement. Un de vos prédécesseurs, M. Doubin,...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Excellent prédécesseur !

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. ... excellent ministre du commerce et de l'artisanat, avait souhaité, dans une loi dont il était à l'origine, que les artisans doubles inscrits puissent se faire radier du radier du registre du commerce et des services à chaque renouvellement électoral. Or les chiffres montrent que cette possibilité reste peu connue.

Au demeurant, et pour en avoir discuté avec certains responsables professionnels, il m'est apparu que cette « fenêtre » n'était pas forcément la meilleure solution. En effet, certains artisans doubles inscrits, même s'ils ont avant tout recours aux services des chambres de métiers, ont intérêt, dans certains secteurs d'activités – la restauration par exemple –, à garder le contact avec des services de développement touristique, plutôt du ressort des chambres de commerce et d'industrie.

C'est la raison pour laquelle je présente à nouveau, après une première tentative il y a deux ans, un amendement qui vise à réduire de moitié la taxe supportée par les artisans doubles inscrits. Cet amendement serait particulièrement bienvenu à un moment où nombre d'artisans soulignent le surcroît de charges que leur occasionne le passage à l'euro.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur le rapporteur, vous proposez une solution qui, *a priori*, paraît simple et logique. Mais regardons-y d'un peu plus près. Il faut envisager la question dans son ensemble.

Aujourd'hui, nous avons des commerçants et artisans inscrits au registre des métiers, ceux qui sont inscrits au registre du commerce et des services, les doubles inscrits, que vous avez évoqués, et puis les « orphelins », ceux qui ne sont pas répertoriés dans une nomenclature identifiée et qui ne sont inscrits nulle part.

L'idée de réduire les cotisations des doubles inscrits paraît bonne. Mais cela ne peut se faire, reconnaissez-le, qu'au détriment des CCI qui vont y perdre une partie de leurs ressources, et des commerçants artisans eux-mêmes qui verraient leur IATP augmenter en proportion de la baisse du nombre de cotisants.

C'est la raison pour laquelle nous avons préféré une troisième voie qui vise tout à la fois à simplifier le régime d'inscription, à préserver les ressources des chambres de métiers et des CCI et à baisser la charge supportée par les doubles adhérents. J'ai pris aujourd'hui même l'engagement devant l'Assemblée de trouver des solutions durables pour les artisans dans la loi d'orientation. C'est la raison pour laquelle, à la lueur de ces explications et de cet engagement, je vous demande, monsieur Chouat, de bien vouloir retirer votre amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je n'inciterai pas mon collègue à retirer son amendement ; tout au contraire, j'entends bien l'appuyer.

Votre argument le plus important est celui de la paupérisation des chambres consulaires et des chambres de commerce, mais que vaut-il par rapport à celui d'un allègement des charges de 60 % des artisans soit 500 000 cotisants, qui continueront à avoir un lien avec les chambres de commerce, mais en payant moitié moins ?

M. Germain Gengenwin. Mais ils peuvent choisir !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Quelle que soit la qualité de votre argumentation, monsieur le secrétaire d'Etat, nous devons voter cet amendement, dans la mesure où il en va de l'intérêt de 500 000 artisans.

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Je veux simplement dire que nous voterons pour cet amendement ; après tout, la perte pour les chambres de commerce n'a rien d'exagéré.

M. Jacques Desallangre. Elles s'en remettront.

M. le président. La parole est à Nicolas Forissier.

M. Nicolas Forissier. Le vote du groupe DL sera identique à celui du vote du groupe du RPR.

Je souligne que l'amendement de M. Chouat est un amendement intéressant, puisqu'il se traduira par une baisse réelle de charges pour les artisans concernés. M. Chouat l'a présenté avec raison ; nous le soutenons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 70. (*L'amendement est adopté.*)

Après l'article 67

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements, nos 122, 26 corrigé, 69, 53 corrigé et 109, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 122, présenté par M. Poignant, est ainsi rédigé :

« Après l'article 67, insérer l'article suivant :

« L'article 1601 du code général des impôts est ainsi modifié :

« I. – A la fin du *a*, la somme : "630 F" est remplacée par les mots : "0,50 % du montant annuel du plafond de la sécurité sociale en vigueur au 1^{er} janvier de l'année d'imposition".

« II. – Dans le deuxième alinéa du *b*, les mots : "mettre en œuvre des actions" sont supprimés. »

L'amendement n° 26 corrigé, présenté par M. de Courson, est ainsi rédigé :

« Après l'article 67, insérer l'article suivant :

« A la fin du quatrième alinéa (a) de l'article 1601 du code général des impôts, le montant : "630 F" est remplacé par le montant : "150 b". »

Les amendements n°s 69 et 53 corrigé sont identiques.

L'amendement n° 69 est présenté par M. Chouat, rapporteur spécial, M. Jacques Barrot et M. Jean-Louis Dumont ; l'amendement n° 53 corrigé est présenté par M. Charié.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Après l'article 67, insérer l'article suivant :

« A la fin du quatrième alinéa (a) de l'article 1601 du code général des impôts, le montant : "630 F" est remplacé par le montant : "107 b". »

L'amendement n° 109, présenté par le Gouvernement est ainsi rédigé :

« Après l'article 67, insérer l'article suivant :

« A la fin du quatrième alinéa (a) de l'article 1601 du code général des impôts, le montant : "630 F" est remplacé par le montant : "99 b". »

La parole est à Serge Poignant, pour soutenir l'amendement n° 122.

M. Serge Poignant. Monsieur le secrétaire d'Etat, mon amendement vise à réévaluer le plafond de 630 francs pour le financement des chambres de métiers et le droit fixe. Je vous propose d'y procéder en l'indexant sur le montant annuel du plafond de la sécurité sociale qui est de 14 950 francs, au taux de 0,50 %. Outre qu'il permettrait une réévaluation substantielle, qui est nécessaire, il instituerait une indexation qui perpétuerait cette réévaluation. L'indexation sur le plafond de la sécurité sociale me paraît d'autant plus pertinente que celui-ci s'applique déjà à la contribution perçue en vue de financer la formation continue, recouvrée dans les mêmes conditions que la taxe pour frais de chambres de métiers.

M. le président. L'amendement n° 26 corrigé n'est pas défendu.

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 69.

M. Didier Chouat, rapporteur. L'amendement n° 69 vise à actualiser le droit fixe versé au profit des chambres de métiers. Pour que les choses soient claires, je dois expliquer que j'avais présenté à la commission des finances un amendement qui tendait à le porter de 630 francs à 99 euros. Mais les membres de la commission présents, à l'initiative de M. Barrot, appuyé par M. Dumont, l'ont porté à 107 euros. En tant que rapporteur de la commission des finances, il est de mon devoir de défendre cette dernière option, mais, à titre personnel, je continue de penser que l'augmentation que je proposais était plus raisonnable : passer de 630 francs à 99 euros représentait un peu plus de 3 % d'augmentation, soit à peu près le

double du taux d'inflation en 2001. A titre personnel, je le répète, j'émets quelques réserves sur le montant de 107 euros.

Monsieur le président, me permettez-vous de donner mon sentiment sur l'amendement de M. Poignant ?

M. le président. Comme les amendements sont en discussion commune, le premier qui sera voté fera tomber les autres. La commission des finances ayant proposé un amendement, j'en déduis qu'elle est favorable au sien et défavorable aux autres. Je crois comprendre que, à titre personnel, vous êtes plutôt favorable à l'amendement que nous présentera le Gouvernement.

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. En effet !

M. le président. Cela étant, quand tous les amendements auront été présentés, vous pourrez intervenir pour vous exprimer sur les uns et les autres.

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement n° 53 corrigé.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Je commencerai par jeter une pierre dans le jardin du Gouvernement : M. Chouat et moi ne pouvons que déplorer que vous-même et votre prédécesseur n'ayez pas, au cours des quatre dernières années, réuni l'UPA et le bureau de l'assemblée permanente des chambres de métiers pour résoudre – surtout à la suite du rapport de M. Chouat – une fois pour toutes le problème du financement des chambres de métiers !

M. Nicolas Forissier. Absolument ! On en a marre !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Résultat, chaque année, depuis quatre ans, au lieu de travailler sur le fond, nous bricolons des réponses qui ne correspondent pas à l'ampleur du problème, qui est le suivant : un tiers des chambres de métiers connaît de graves difficultés de trésorerie ; un tiers est en petit équilibre ; un tiers seulement dispose d'un tout petit peu de trésorerie. La raison en est que les frais de personnel représentent plus de 50 % de leurs charges. Or par décision gouvernementale, que nous respectons compte tenu de la qualité des agents des chambres de métiers, la valeur du « point » des salaires du personnel des chambres de métiers a été augmentée de 3 %. Si on y ajoute 3 % de ce que nous appelons le glissement naturel, et 10 % – que vous ne reprenez pas – pour le coût de l'ARTT et du passage aux 35 heures, cela donne au total 16 %. Et pour financer ces 16 % d'augmentation, nous leur avons généreusement accordé l'année dernière une augmentation de 1,6 % du droit fixe ! Cette année, nous demandons 3 % ce qui représentera 20 francs par an par artisan. Et ce pour sauver deux tiers des chambres de métiers, lesquelles sont le meilleur relais de la politique gouvernementale. Au nom de quoi n'approuverions-nous pas l'excellent rapporteur socialiste, soutenu par le député RPR que je suis ? (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, pour défendre l'amendement n° 109.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. M. Charié lance des pierres au Gouvernement. J'accepte cette nouvelle *intifada* avec sérénité (*Sourires*) car j'apprécie qu'il trouve le rapporteur socialiste excellent, ce que nous pensons aussi. J'apprécie aussi les qualités d'orateur et le talent avec lequel il défend sa cause.

Beaucoup de ses collègues à droite nous reprochent chaque jour d'augmenter les prélèvements obligatoires – alors d'ailleurs que nous les avons baissés d'un

demi-point. Nous faisons en sorte encore que les charges pèsent le moins possible sur les entreprises. En l'occurrence, c'est vrai, ce sera 20 francs de plus.

Par ailleurs, nous avons répondu à sa demande : nous avons réuni à plusieurs reprises les chambres de métiers et l'union professionnelle artisanale, mais nous n'avons pas obtenu d'accord.

Ce n'est pas avec le droit fixe que les chambres de métiers vont résoudre leurs problèmes. Elles ont des ressources par ailleurs ; elles accomplissent des missions pour lesquelles le Gouvernement les aide ; 40 % d'entre elles n'utilisent pas leur droit fixe.

Le Gouvernement a donc décidé de faire un effort de 3 %, c'est-à-dire de passer à 99 euros, alors que ce que propose M. Poignant, c'est 42 % d'augmentation.

M. Serge Poignant. Mais non !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Cela ne fait guère que 40 francs !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Vous aurez compris, mesdames, messieurs les députés, que le Gouvernement s'en tient à sa position, à savoir l'amendement qu'il a déposé et qui tend à porter le montant du droit fixe à 99 euros, chiffre au demeurant facile à mémoriser. Les artisans ne veulent pas de charges supplémentaires, mais ils accepteraient, je pense, ce surcroît de dépense.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. L'idée de M. Poignant est intéressante. Je ne peux évidemment approuver son amendement parce que le taux de 0,50 % du plafond de sécurité sociale aboutirait à une augmentation de 40 %.

M. Serge Poignant. Ce n'est pas vrai !

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. Mais si : 0,50 % du montant annuel du plafond de sécurité sociale nous conduit à 897 francs ; comparez avec le montant actuel de 630 francs !

Cela dit, le principe d'une indexation sur le plafond de sécurité sociale est intéressant, je le répète. Cela faisait d'ailleurs partie des propositions que j'avais formulées, il y a deux ans, à la suite de mon étude sur le financement des chambres de métiers.

Comme vous, mon cher collègue, je pense qu'il faudrait sortir de nos débats rituels à chaque loi de finances, qui ressemblent à des discussions de marchands de tapis sur des sommes effectivement dérisoires.

Pour autant, monsieur Charié, lorsque nous augmentons le droit fixe, nous ne devons pas méconnaître son effet de levier. Il a en effet une incidence, d'abord sur le montant du droit additionnel, qui lui est proportionnel, et ensuite sur le fonds de promotion de l'artisanat, créé il y a deux ou trois ans, qui est alimenté par 10 % du droit fixe.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Dites plutôt sept ans, c'est nous qui l'avons créé !

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. C'est vrai, monsieur Charié, mais la mise en œuvre ne remonte qu'à deux ou trois ans, les décrets d'application ayant été, avec quelque retard, publiés par les socialistes arrivés au pouvoir !

Il convient donc d'être prudent lorsqu'on décide d'augmenter le droit fixe, à cause, je le répète, de ses effets de levier.

Au reste, jouer sur le droit fixe pour résoudre les difficultés que rencontrent un tiers des chambres de métiers me paraît être la mauvaise solution à un problème réel. En effet, ce serait prendre une mesure générale pour régler le problème particulier d'une minorité de chambres.

J'ajoute que, à la suite d'amendements adoptés par l'Assemblée il y a deux ans, les chambres de métiers ont la possibilité, par voie contractuelle, de déplaçonner jusqu'à 75 % le produit du droit fixe sous forme de droit additionnel. Par ailleurs – puisqu'on évoquait les entreprises orphelines qui ne sont inscrites nulle part – depuis que la commission Informatique et libertés a levé ses observations sur la mesure, les chambres de métiers peuvent croiser leurs fichiers avec ceux des artisans recensés par les services fiscaux. Dans les chambres de métiers où on l'a fait à titre expérimental, cela donne des ressources non négligeables. Ainsi, il y a deux ans, la chambre de métiers de Haute-Garonne, qui compte un grand nombre d'assujettis, a pu faire rentrer un million de francs supplémentaire, simplement en faisant cotiser ceux qui étaient connus comme tels par la chambre, mais qui n'étaient pas assujettis par les services fiscaux.

Ce sont aussi des mesures de ce type qui peuvent résoudre les problèmes financiers que rencontrent certaines chambres.

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Mon amendement ne revient pas à 40 % d'augmentation. Le plafond de la sécurité sociale étant à 14 950 francs, 0,5 % donne 747,50 francs, soit environ 19 % d'augmentation par rapport à 630 francs. C'est plus que l'amendement présenté par la commission des finances qui propose 11 % d'augmentation, mais ce n'est pas 40 %. En outre, il présente l'avantage d'instaurer une indexation – la proposition de la commission des finances équivaldrait à 0,46 ou 0,47 % du plafond de la sécurité sociale – qui me semble logique et nous éviterait d'y revenir tous les ans.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier.

M. Nicolas Forissier. Si la commission des finances, dans sa grande sagesse, a pris la décision de porter à 107 euros le droit fixe, nous devons la suivre. Les trois groupes de l'opposition voteront son amendement. La différence avec votre proposition – 99 euros – monsieur le secrétaire d'Etat, n'est pas considérable. Et, artisan inscrit à un répertoire des métiers, je sais de quoi je parle. Les chambres de métiers, compte tenu des charges nouvelles qui leur incombent, Jean-Paul Charié l'a rappelé avec beaucoup de précision, ont besoin de cette augmentation, qui n'est pas colossale au demeurant.

Vous parlez d'augmentation des prélèvements obligatoires. Mais nous venons d'adopter un amendement qui les réduit, pour 500 000 d'entre elles. A l'inverse, j'ai noté que les droits finançant les chambres d'agriculture augmenteront, eux, de 22 %.

Votre amendement, qui vient contrecarrer la proposition de la commission des finances, nous fait un peu l'effet d'un coup de Jarnac !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Sans doute préfère-t-il cela aux jets de pierre !

M. Nicolas Forissier. Restons-en à la position de la commission des finances. Cela évitera d'énormes difficultés aux chambres de métiers, et nous gardera, nous, de leur colère car beaucoup sont décidées à se battre sur ce point.

M. le président. L'amendement de M. Poignant est-il maintenu ?

M. Serge Poignant. Dès lors que nous pourrions nous entendre sur l'amendement de la commission des finances, je trouverais que c'est une bonne solution.

M. le président. Retirez-vous votre amendement, oui ou non ?

M. Serge Poignant. Je le retire, en souhaitant que, dans le projet de loi d'orientation, et pour le futur, on instaure une indexation car cela me semble plus sage. Je me rallie donc à l'amendement de la commission des finances qui me semble tout à fait raisonnable.

M. Didier Chouat, *rapporteur spécial*. Très bien !

M. le président. L'amendement n° 122 est retiré.

Je mets aux voix par un seul vote les amendements n°s 69 et 53 corrigé.

(Ces amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 109.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une demande de renouvellement du mandat de membres de l'Assemblée nationale au sein de deux organismes extraparlimentaires.

Conformément aux décisions antérieures, il appartiendra à la commission des finances, de l'économie générale et du plan de présenter deux candidats à la commission centrale de classement des débits de tabac et à la commission de la production et des échanges de présenter deux candidats à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Les candidatures devront être remises à la présidence, respectivement avant le lundi 19 novembre et le mercredi 21 novembre 2001, à dix-huit heures.

3

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

Communication ; lignes 38 et 39 de l'état E ; articles 38 et 47.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 10 du rapport n° 3320) ;

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome IV de l'avis n° 3321).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT